

1. LE MOMENT COLONIAL : LA FORMATION DE L'INDOCHINE FRANÇAISE (1858-1897)

[Pierre Brocheux](#), [Daniel Hémerly](#)

La Découverte | « TAP / HIST Contemporaine »

2001 | pages 25 à 74

ISBN 2707134120

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/indochine-la-colonisation-ambigue---page-25.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Le moment colonial : la formation de l'Indochine française (1858-1897)

« Oui, quoi qu'il advienne, une nation européenne entrera en Annam pour y prendre une influence directrice... Cela ne durera pas, j'en suis sûr, mais il faut passer par là : l'Annam ne peut échapper à cette fatalité. »

(Lettre de Paul Bert, résident général de France en Annam et au Tonkin, au lettré catholique Truong Vinh Ky, le 29 juin 1886.)

Domaine excentré et pourtant central de l'Empire français, l'Indochine est née dans la guerre, au terme d'une série d'expéditions militaires longtemps indécises, comme inachevées, qui s'ordonnent en deux grands paroxysmes séparés par une rémission de quinze ans. De 1858 à 1867, le bassin inférieur du Mékong, les provinces méridionales du Dai Nam – le Vietnam d'aujourd'hui, rappelons-le – et le royaume du Cambodge passent sous le contrôle de la France. De 1867 à 1882, l'entreprise indochinoise piétine et, en 1873, la tentative d'occupation du nord du Vietnam se solde par un échec. De 1882 à 1897, l'expansion reprend avec vigueur : le nord et le centre du Dai Nam ainsi que les États lao deviennent des protectorats tandis qu'une sphère d'influence française s'esquisse dans les provinces de Chine du Sud, au Yunnan, au Guangxi, au Guangdong. Ainsi s'établit régionalement le rapport colonial moderne, c'est-à-dire la mise en interférence des crises et des dynamismes d'une société industrialisée en position de dominer avec ceux de cultures et de sociétés mises en sujétion. Du même mouvement s'accomplit l'insertion forcée, sur le mode de la dépendance, de ces dernières dans le système-monde qu'achèvent de construire les grands capitalismes occidentaux.

Pourtant, rien n'était joué d'avance. Si l'établissement de la domination occidentale sur l'espace indochinois était prévisible dès le milieu du XIX^e siècle, sa forme coloniale n'était pas inéluctable ; les colonisateurs n'en dessineront le projet que très progressivement et il ne s'imposera qu'au terme d'un processus complexe de plus d'un tiers de siècle.

La conquête de l'Indochine méridionale (1858-1867)

Première avancée de l'impérialisme français en Asie orientale : l'annexion, dans le contexte de la seconde guerre de l'Opium (1856-1860), des pays du bas Mékong. Elle est indissociable de la guerre civile généralisée qui, depuis la révolte des Taiping (1850-1864), paralyse toute intervention de l'Empire chinois pour protéger ses tributaires du Sud.

La question chrétienne au Vietnam

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle il n'existe pas de consensus dans la société française pour une relance de l'expansion en Asie. L'action indochinoise de la France a pour ressort la pression d'intérêts hétérogènes, mais coalisés. Ceux de l'Église missionnaire¹ en premier lieu, notamment de l'influente Société des missions étrangères, créée par Mgr Pallu et Mgr Delamotte-Lambert en 1658, qui, avec les franciscains des Philippines, a concentré, à la suite de ses déboires en Chine et au Siam, ses efforts sur le Vietnam. Les missionnaires, les « maîtres de religion », ont fondé dans les six vicariats apostoliques du Dai Nam et du Cambodge de vigoureuses chrétientés – au Tonkin, leurs effectifs représentent peut-être 3 % à 5 % de la population –, spécialement dans l'évêché espagnol de Bui Chu et dans celui du Tonkin occidental (*cf.* tableau). Plus qu'au soutien apporté par l'évêque Pigneau de Béhaine et par une poignée de Français à Nguyen Anh, devenu l'empereur Gia Long, dans la crise qu'a traversée le Vietnam à la suite de la grande révolte paysanne des Tay Son (1771-1779), ces chrétientés doivent leur relatif dynamisme à l'énergique action de leur clergé parmi les paysans, les pêcheurs, les bateliers, les petits marchands, les errants, auprès de certaines familles de mandarins et parmi les demi-lettrés qu'attire l'enseignement des caractères dans les écoles missionnaires comme l'ont montré A. Forest, pour les XVII^e et XVIII^e siècles, et L. Burel pour le XIX^e siècle². Mais aussi aux pratiques thérapeutiques du clergé, à l'efficacité de la Sainte Enfance (orphelinats, soins, baptêmes des enfants malades ou affamés), vivier des communautés chrétiennes, aux colonies agricoles, fondées sur le modèle catholique français de la moralisation par le travail, et au prosélytisme tenace des religieuses baptiseuses³. « Religion aux vertus puissamment prophylactiques et protectrices » (A. Forest), le catholicisme romain répond en même temps à la demande de salut et de rectitude des comportements d'une civilisation paysanne. Ses activités ont été tolérées sous le règne de

Gia Long (1802-1820). Mais les missionnaires ont ensuite peu à peu perdu du terrain auprès des autorités. L'élite confucéenne considère en effet, non sans quelques raisons, le christianisme comme une secte hétérodoxe non assimilable, perturbatrice d'un système global de cultes et de croyances ordonné autour de la figure impériale, d'autant qu'elle exclut toute conciliation avec les autres pratiques religieuses et avec le confucianisme officiel, et que certains missionnaires soutiennent les rébellions dans l'espoir d'imposer une dynastie qui leur soit favorable. La répression s'installe sous l'empereur Minh Mang en 1832. Un premier prêtre catholique est exécuté en 1833, deux ans plus tard c'est le supplice du père Marchand impliqué dans la révolte de Lê Van Khoi, fils adoptif du gouverneur général du Sud, dans lequel certains missionnaires ont voulu voir un nouveau Nguyen Anh... En 1836, un édit punit de mort les prêtres européens. Des milliers de chrétiens, sept prêtres français et trois espagnols, subissent le martyre de 1833 à 1840. Entre le pouvoir impérial, la dynastie et les Missions, c'est un conflit inexorable qui s'ouvre.

Il se situe dans le cadre d'une véritable offensive missionnaire en Asie : quatorze nouveaux vicariats apostoliques, dont sept attribués aux Missions étrangères, sont créés en Chine de 1844 à 1860. D'où la montée des tensions entre l'Église romaine et les États confucéens pour lesquels la religion barbare est porteuse de désintégration morale et sociale. Plus le Vietnam se réfugie dans un isolationnisme quasi absolu, plus l'ardeur des missionnaires redouble. Celle de Mgr Lefebvre est très représentative de ce nouveau dynamisme asiatique de l'Église. Condamné à la prison en 1845, recueilli par un navire français, débarqué à Singapour, il retourne secrètement au Vietnam l'année suivante avec le père Duclos. Tous deux sont capturés. Le père Duclos meurt en prison en juin 1846, Mgr Lefebvre est condamné à mort mais n'est pas exécuté. Remis à un navire anglais au début de 1847, il refuse d'être rapatrié en Europe et débarque en mai 1847 dans le delta du Mékong qu'il évangélise clandestinement plusieurs années durant. Pour les missionnaires, le Vietnam est le pays de mission par excellence et, hormis les Philippines, la seule base solide de l'Église dans l'Asie païenne. Ils font pression sur le gouvernement de Paris pour qu'il impose, militairement le cas échéant, la liberté religieuse à la cour de Huê. Le premier incident grave a lieu en 1847 quand, à la suite d'un ultimatum en ce sens, deux vaisseaux de guerre français détruisent les défenses côtières et la flotte vietnamienne devant Da Nang (Tourane). L'empereur Thieu Tri met à prix la tête des missionnaires et ordonne l'exécution des Européens et son successeur, Tu Duc, réitère en 1848 et 1851 les édits de persécution. Même si les ordres ne sont pas exécutés, un seuil est franchi. Surtout, l'ouverture religieuse du pays s'insère désormais dans une logique historique nouvelle et irréversible, comme le montre la dure expérience que fait la Chine à la même époque : établissement de relations diplomatiques sur un pied d'égalité juridique, et, par voie de conséquence, ruine de l'ordre tributaire du monde asiatique, liberté du commerce, mise en place d'une insupportable concurrence culturelle pour les lettrés confucéens, soutenue, au

**Effectifs des chrétiens
et des missions catholiques françaises
en Indochine au XIX^e siècle**

	1875	1886
Catholiques	324 000	353 000
Baptêmes	85 351	66 826
Missionnaires	114	174
Prêtres indigènes	245	246
	} = 359	} = 420
Catéchistes	501	584
Églises et chapelles	951	767
Écoles	504	643

Source : évaluation empruntée à Vo Duc Hanh, *La place du catholicisme dans les relations entre la France et le Vietnam de 1870 à 1886*, Publications universitaires européennes, Peter Lang, Berne, 1993, p. 1405-1410, et établie par cet historien à partir des archives du séminaire des Missions étrangères de Paris, des *Annales de la Sainte Enfance* et des *Comptes rendus des travaux de la Société des missions étrangères de Paris*.

Vietnam, par le support de la transcription romanisée de la langue (le *quôc ngu*) qu'ont inventée les missionnaires au XVII^e siècle. Pour le Vietnam confucéen, le défi missionnaire est crucial.

Au début du second Empire, la campagne missionnaire s'intensifie en France. Dès 1852, le prince-président Louis Napoléon Bonaparte a reçu un appel de huit évêques d'Extrême-Orient réclamant une action armée contre Huê. L'échec de la mission diplomatique de Charles de Montigny au Siam, au Cambodge et au Vietnam en 1856-1857 ne laisse ouverte que l'issue militaire. Malgré le bombardement des forts de Da Nang le 26 septembre 1856 et quinze jours de pourparlers, en janvier 1857, l'envoyé français n'obtient rien. Les mandarins exultent : « Les Français aboient comme des chiens mais fuient comme des chèvres... » Quelques mois plus tard, la décapitation, sur l'ordre de Tu Duc, empereur de 1848 à 1883, de Mgr Diaz, évêque espagnol au Tonkin, va justifier l'expédition de Cochinchine. L'inlassable animateur de la campagne missionnaire est Mgr Pellerin, vicaire apostolique de la Cochinchine septentrionale qui, dès son retour en France en avril 1857, multiplie avec le père Huc les interventions auprès de la hiérarchie catholique, de l'impératrice Eugénie, du Quai d'Orsay et de la presse. C'est une note du père Huc à l'empereur qui provoque la nomination de la « Commission spéciale pour la Cochinchine » le 27 avril 1857, alors que se prépare l'expédition franco-anglaise de Chine en vue d'obtenir la révision des traités inégaux de 1842-1844⁴. Les deux prêtres sont entendus par la commission, reçus à plusieurs reprises par Napoléon III. Certes, il faut se garder d'assimiler mécaniquement Église et impérialisme colonial. Sur le terrain, les missionnaires se montreront plus réservés qu'on ne l'a dit à l'égard de l'expansion française après 1870. Mais avant, ce n'est guère le cas. Les missionnaires vont accréditer le mythe d'un peuple « tonkinois » prêt à se soulever contre le gouvernement de Huê, d'une conquête « libératrice »

en quelque sorte. Ils vont aussi jouer un irremplaçable rôle de renseignement et de conseil, puisque, du fait de leur insertion en profondeur dans les sociétés indochinoises, ils sont les seuls Européens à disposer d'informations de première main. Très au fait des structures de la société et du rôle décisif des lettrés, les Missions auront pour politique constante, du moins jusque vers 1920, d'affaiblir ces structures ou de les christianiser, à commencer par l'État impérial.

L'action de l'Église se réclame de la convergence entre la propagation de la foi, la colonisation et la grandeur nationale⁵. Cette convergence va fonder le ralliement progressif de l'opinion catholique à l'expansion coloniale. Pour l'Église, cette option coloniale est vitale, elle répond aux graves difficultés que rencontre son action dans les sociétés de la nouvelle Europe industrielle : crise de la foi, menaces sur l'État pontifical, détérioration de l'alliance avec le régime impérial à partir de la guerre d'Italie de 1859, montée de l'anticlérisme républicain. Le développement de l'ultramontanisme concorde avec l'engagement accru de l'Église outre-mer, voie d'une universalité retrouvée et moyen de compenser le lent déclin en France de la culture chrétienne amorcée dès avant la Révolution française. « Croix précieuse, avait dit Pigneau Béhaine en 1799, des Français vous ont renversée et rejetée de leurs temples. Puisqu'ils ne vous respectent plus, venez au Cochinchine⁶. » L'action missionnaire, la « colonisation des âmes » comme dira un prêtre lyonnais, permet aussi de coaliser outre-mer les intérêts par ailleurs opposés de l'État moderne et de l'Église, et constitue un frein efficace à leur conflit en métropole. Elle est l'une des clés de la survie et de l'adaptation d'un catholicisme désormais sur la défensive en France.

L'« impérialisme naval »

Le poids des appareils militaires à la recherche de leur propre expansion autant que de celle de la nation, essentiellement celui de la Marine, n'a pas été moindre dans cette première phase de l'expansion française en Indochine. Son grand inspirateur a été Chasseloup-Laubat, ministre de la Marine et des Colonies sans interruption de 1858 à 1867, auquel succédera d'ailleurs un amiral, Rigault de Genouilly, le vainqueur de Saïgon. C'est Chasseloup-Laubat qui lèvera les hésitations de Napoléon III à annexer le sud du Dai Nam et qui mettra sur pied en 1865 la grande mission d'exploration du Mékong de Doudart de Lagrée. La commission de la Cochinchine d'avril-mai 1857⁷ compte, sur cinq membres, deux marins : l'amiral Fourichon et le capitaine Jaurès. Création de fait de l'« impérialisme naval », la Cochinchine relèvera vingt années durant, de 1859 à 1879, de sa gestion exclusive – ce sera l'époque dite des Amiraux, dont huit gouverneront la colonie après le traité de 1862 car, comme le dira Jules Ferry en 1885 : « C'est aussi pour notre marine que les colonies sont faites. » De même que l'Armée a eu en Algérie ses officiers des bureaux arabes, la Marine aura en Cochinchine, à partir de 1861, ses officiers administrateurs, les inspecteurs des Affaires

indigènes, jusqu'à la mise en place par les gambettistes en mai 1879 du gouvernement civil, dont le premier titulaire, Le Myre de Vilers, sera quand même un ancien enseigne de vaisseau.

Ce rôle de la Marine, plus important en Indochine que dans aucune autre colonie, et qui se confirmera à chaque moment crucial comme le montrent la centralisation des pouvoirs aux mains de l'amiral Courbet en octobre 1883, puis la désignation d'amiraux pour le haut-commissariat d'Indochine de 1940 à 1947, n'a rien de fortuit. L'entreprise indochinoise a été en effet l'un des éléments importants de la reconstruction d'une puissante flotte de guerre à rayon d'action mondial – 339 bâtiments, dont 45 cuirassés, en 1870, contre 375, dont 42 cuirassés, pour la Royal Navy –, en particulier avec les grands programmes navals de 1846-1851 et 1857 qui optent pour la vapeur, et de l'essor de la marine marchande, plus lent cependant. Dès 1840 a été créée la Division navale des mers de Chine. Pour ce renouveau de la puissance maritime française, la création d'un réseau mondial de stations de charbon, de bois et de vivres était impérative. Sans cette infrastructure logistique, il n'était pas possible de s'affranchir des servitudes de l'omniprésent réseau des bases britanniques. Le problème du charbon-vapeur, en particulier, était crucial. L'acquisition des mines de Hon Gai, convoitées à partir de 1878 par la puissante compagnie chinoise China Merchants Navigation Co, sera l'un des motifs de la conquête du Tonkin. Pèse dans le même sens l'épineuse question du recrutement des équipages pour la soute. Seuls résistent aux terribles conditions de la chauffe sous les tropiques les matelots asiatiques, chinois, indiens ou arabes. C'est le 20 septembre 1880 qu'un navire de guerre, *Le Tonquin*, embarquera le premier équipage de quarante « Cochinchinois » pour la traversée Saigon-Toulon⁸. L'occupation des « échelles indochinoises », remarquablement situées entre l'océan Indien et le Pacifique, la volonté de créer un Hong Kong français – on songe à Saigon, à proximité de l'immense delta du Mekong dont on croit le cours moyen et supérieur navigable – vont donc beaucoup compter dans la décision française. Cette pression continue de la Marine n'a pas seulement pour enjeu les intérêts d'un simple lobby militaire. Il y va en fait de la montée en puissance de l'impérialisme français dans l'espace mondial. La colonisation en Asie orientale est le corollaire obligé de l'essor naval, sans lequel l'expansion mondiale du commerce et de l'État français, l'acquisition du statut de puissance mondiale, et non plus seulement européenne, seraient tout simplement impensables. C'est au fond l'objectif qu'a défini Guizot devant la Chambre le 31 mars 1842 : « Posséder sur les points du globe qui sont décidés à devenir de grands centres de commerce et de navigation des stations maritimes sûres et fortes qui servent de points d'appui à notre commerce... »

La pression des milieux d'affaires

On a souligné – à juste titre – les réticences de nombreux milieux d'affaires à l'action coloniale et celles, si tenaces tout au long du siècle, des

économistes libéraux dans la ligne de Jean-Baptiste Say. C'est un lieu commun de l'historiographie française que de considérer le rôle de la recherche de nouvelles zones de mise en valeur du capital et des facteurs économiques dans l'expansion indochinoise de la France comme négligeable. Rien de moins sûr. Car l'on doit se demander si les pressions conjuguées de la Marine et de l'Église, qui n'avaient pas eu d'effet décisif sous la monarchie de Juillet, n'ont pas abouti sous le second Empire précisément parce qu'elles s'inséraient alors dans la dynamique expansionniste d'un capitalisme français entré, après la crise économique de 1847, dans une phase d'industrialisation sans précédent. Certes, il n'y a pas eu vraiment d'investissements ni d'expansion commerciale de la France en Asie antérieurement à sa mainmise complète sur la péninsule indochinoise : en 1840, il n'y a que trois navires français dans les ports chinois contre trente-quatre anglais et trente-cinq américains ; l'année suivante, le commerce français avec l'Asie orientale est estimé à 40,5 millions de francs, alors que les seules exportations anglaises en Chine se montent à quelque 310 millions de francs ; en 1845, sur cent huit maisons de commerce occidentales installées dans les *treaty ports* chinois, une seule est française, contre soixante-huit britanniques⁹.

Mais, en Indochine, comme dans la plupart des entreprises coloniales de la France, à l'exception de la Tunisie et du Maroc, la conquête sera le préalable nécessaire, raisonné et pensé, de l'investissement. Après les tentatives sans lendemain menées en direction du Dai Nam dans les années 1816-1832, l'intérêt des milieux d'affaires français pour l'Asie s'affirme avec la première guerre de l'Opium (1839-1841), l'action des consuls Barrot à Manille et Chaigneau à Singapour, et surtout avec la signature du traité franco-chinois de Whampoa en octobre 1844. Déjà, en décembre 1843, une importante mission des chambres de commerce des villes manufacturières, composée de délégués de la soierie lyonnaise, des industries lainière et cotonnière, visite non seulement Canton et Shanghai, mais encore Singapour, Batavia, Manille et Tourane (Da Nang). L'importante étude qu'elle publie à son retour évalue le commerce du bassin des « mers de l'Indo-Chine » à un milliard de francs, dont la moitié est constituée par le commerce extérieur chinois¹⁰. D'où le rêve d'un « Hong Kong français » pour lequel on a pensé en 1843 à l'île de Basilan, dans l'archipel des Philippines. Par ailleurs, de 1840 à 1847, le ministère de l'Agriculture et du Commerce consacre quelque douze numéros de ses *Documents sur le commerce extérieur* à la Chine et à l'Asie orientale.

Ce ne sont là que quelques indices du rôle, bien plus considérable que ne le veut l'historiographie dominante, des forces économiques profondes et, plus encore, de l'imaginaire économique dans cette première expansion indochinoise de la France. Si l'on sait que les anciennes métropoles coloniales, telles Bordeaux, durement frappée par la crise de l'économie sucrière antillaise¹¹, et surtout Marseille, qui s'efforce d'élargir au-delà de Suez son horizon commercial, se réorganisent en fonction de la nouvelle expansion coloniale vers le Maghreb,

l'Afrique et l'Asie, en revanche l'attitude en matière coloniale des grandes industries de l'époque, la métallurgie, l'industrie textile, n'a guère fait l'objet d'enquêtes systématiques. Les travaux de J.-F. Laffey et de P. Cayez¹² ont cependant mis en lumière les tenaces efforts de la « fabrique » lyonnaise, gravement atteinte depuis 1852 par la maladie du ver à soie, la pébrine, pour élargir son aire d'approvisionnement à l'Extrême-Orient. Les achats directs lyonnais de soie grège en Chine commencent en 1851 et atteignent 2 000 tonnes en 1860, soit la moitié de la consommation française. Dans les années 1860, la France importe à elle seule la moitié des exportations de soie grège de Shanghai, un tiers de celles de Canton, et cela pour le plus grand profit des armateurs anglais, maîtres du commerce des soies asiatiques. Comme le montre le cas lyonnais, c'est un véritable « impérialisme municipal », aux solides racines régionales, qui commence à prendre corps. C'est en 1854 qu'un premier soyeux lyonnais s'installe à Shanghai, rejoint vers 1865 par l'Avignonnais Ulysse Pila qui fonde sa propre maison. A la fin de 1874, il y a à Shanghai cinq maisons françaises sur soixante-trois maisons étrangères. Ainsi s'amorce l'action en Asie orientale des firmes lyonnaises, limitée cependant par leur dépendance à l'égard de la puissante firme anglaise Jardine et Matheson et de la Hong Kong and Shanghai Banking Corporation. Le capitalisme lyonnais va dès lors pousser à l'établissement de liaisons maritimes directes et de banques françaises en Extrême-Orient.

La fondation de la Compagnie universelle du canal de Suez et le début du creusement du canal (1859) confortent également le projet d'une nouvelle expansion française au-delà de l'Inde, articulée sur l'axe de Suez. Dès 1860, le Comptoir d'escompte ouvre une agence à Shanghai, où la concession française a été mise en place entre 1849 et 1856, et les Messageries impériales, futures Messageries maritimes, la plus grande compagnie française de navigation et le premier transporteur de soies asiatiques après 1870, inaugurent leur ligne Marseille-Saigon dès 1862. Dans son rapport de mai 1857, la commission de la Cochinchine concluait à la nécessité d'occuper les trois principaux ports vietnamiens pour fonder l'essor du commerce français en Chine. Capter une partie du trafic de la Chine du Sud et le réorienter vers un port sous contrôle français, de préférence Saigon, déjà centre d'exportation des riz, tel est le sens profond donné par le gouvernement de Napoléon III à l'expédition de Chine préparée l'année suivante en accord avec l'Angleterre.

Plus généralement, la nouvelle expansion française en Asie doit être replacée dans le contexte du considérable développement, à partir du milieu du XIX^e siècle, des activités économiques européennes en Extrême-Orient. De 1800 à 1866, les échanges de l'Europe avec l'Asie orientale, Inde comprise, ont décuplé : en six ans, de 1860 à 1866, ils passent de 2 600 millions de francs à 4 milliards (+ 45 %), pour un commerce mondial estimé à 52 milliards de francs en 1870 ; le commerce français avec la région passe, quant à lui, de 285 millions en 1866 à 638 en 1888 soit une croissance de 84,4 % en deux décennies. Au total, si les

intérêts économiques réels du capitalisme français en Asie orientale sont encore bien minces, il est de fait qu'émerge une « demande d'expansion » asiatique dans une partie des milieux d'affaires. « Ce que nous croyons nécessaire, c'est d'attirer directement à Marseille les marchandises venant de l'Extrême-Orient... », déclare l'armateur marseillais Rostand au cours de la grande *Enquête sur la marine marchande* de 1863¹³. Chasseloup-Laubat lui fait écho la même année : « C'est un véritable empire, proclame-t-il, qu'il nous faut créer dans l'Extrême-Orient... »

La prise de Saïgon

L'intervention militaire au Vietnam, décidée par Napoléon III, malgré l'hostilité de ses ministres, à la mi-juillet 1857 et à laquelle l'Espagne se joint en décembre par l'envoi d'un corps de l'armée des Philippines, a donc été très logiquement une opération annexe de l'expédition de Chine. Les instructions de l'amiral Rigault de Genouilly sont fort « élastiques »¹⁴ : prendre un gage territorial, le port de Tourane (Da Nang), négocier un traité de protectorat ou, à défaut, un traité « inégal », semblable à ceux que l'Angleterre impose le 27 juin 1858 à la Chine et le 9 octobre au Japon. C'est un corps expéditionnaire restreint – quatorze navires, deux mille soldats de marine, un demi-millier d'Espagnols soutenus par quelques centaines de Tagals – qui s'empare de Tourane le 31 août 1858. Les moyens manquent pour attaquer Huê et la population ne se soulève pas comme le prédisaient certains missionnaires tandis que le choléra décime les unités. Le gouvernement de Huê refuse de négocier et ses troupes résistent efficacement. L'état-major français décide alors de frapper à Saïgon, accessible aux navires de mer, à la différence de Huê, dans ce que l'on appelle à l'époque la Basse-Cochinchine, source essentielle de l'approvisionnement en riz du Centre. Il s'agit en somme d'organiser le blocus du riz. La ville est prise le 17 février 1859, mais la poursuite de la guerre avec la Chine contraint à évacuer Tourane (23 mars 1860) et à ne laisser au Sud qu'un faible corps franco-espagnol d'un peu moins de mille hommes qui résiste difficilement aux attaques de douze mille soldats vietnamiens renforcés par des troupes levées dans les colonies militaires (*don dien*) du delta. Saïgon et son annexe chinoise, Cholon, sont investies une année durant par les puissantes lignes fortifiées de Chi Hoa, appuyées sur un système de défense d'environ douze kilomètres barrant toutes les voies fluviales, qu'a fait construire l'habile maréchal Nguyen Tri Phuong.

C'est la signature de la paix avec la Chine (traité de Pékin, 29 octobre 1860) et la fin de la guerre d'Italie qui donnent à l'amiral Charner les moyens nécessaires pour lever le blocus de Saïgon. Les lignes de Chi Hoa sont enlevées les 24 et 25 février 1861, My Tho, clé stratégique du delta et du Cambodge, est prise le 13 avril et la conquête de l'intérieur par les canonnières françaises commence. En avril, les capitales provinciales Ba Ria, Bien Hoa, Vinh Long tombent. Divisée entre réalistes, partisans d'une stratégie « siamoise » qui permettrait en

négociant de gagner du temps et de moderniser le pays, et intransigeants, la cour de Huê, gênée par l'interruption des expéditions de riz du Sud et par la grave révolte du catholique Ta Van Phong (Lê Zuy* Phung) au nom des Lê dans le delta du fleuve Rouge, doit choisir entre ses adversaires. Elle se résigne finalement à signer le traité du 5 juin 1862 (traité de Saigon) qui cède à la France les trois provinces orientales du Sud (Dinh Tuong ou My Tho, Gia Dinh et Bien Hoa) ainsi que l'archipel de Poulo Condore, prévoit l'ouverture au commerce de Ba Cat, Quang Yen au Tonkin, de Tourane, le paiement d'une indemnité de quatre millions de dollars et proclame la liberté religieuse dans l'empire. Le Dai Nam abandonne sa suzeraineté sur le Cambodge. L'Espagne n'a obtenu qu'un dédommagement monétaire.

L'annexion des provinces occidentales de la Cochinchine (Vinh Long, An Giang ou Chau Doc) et Ha Tien est la suite logique de cette première étape. En 1863, rien n'est en effet encore définitif. Dans les provinces occupées s'est organisée avec l'appui occulte de Huê dès le 22 juin 1863 (attaque de Go Cong) une active guérilla, dans les marais de l'Ouest, les mangroves littorales et en bordure de la plaine des Joncs, parmi les paysans et les lettrés sous la direction d'un jeune chef de *don dien*, Truong Cong Dinh. Affaiblie par sa mort en août 1864, elle rebondit au début de 1866 dans les provinces de l'Ouest¹⁵. Par ailleurs, pour Tu Duc, le traité de Saigon n'a été qu'un repli tactique. Une ambassade vietnamienne, conduite par le remarquable mandarin Phan Thanh Gian, tente en 1863 de négocier avec Paris le rachat des provinces perdues en exploitant la méfiance à l'égard des guerres coloniales qui se fait jour dans la bourgeoisie libérale qu'effraie le coût de la conquête (140 millions). Les propositions vietnamiennes – un protectorat assez lâche sur l'ensemble du Sud et la cession de Saigon, My Tho et Cap-Saint-Jacques, soit une version indochinoise du modèle des *treaty ports* de Canton et Shanghai – semblent à bien des hommes politiques plus propices que l'annexion à la pénétration commerciale du Dai Nam. C'est aussi le point de vue de Napoléon III et des libre-échangistes. L'officier de marine Aubaret, grand admirateur de la civilisation chinoise, part négocier à Huê et il signe un traité, le 15 juillet 1864, qui prévoit une occupation restreinte mais qui ne sera pas ratifié en raison de la campagne déchaînée à Paris par le parti colonial en voie de formation, soutenu par l'opposition républicaine, par Thiers et Victor Duruy, et à Saigon par le commerce et la Marine qui se sont coalisés en un Comité de développement industriel et agricole. Pour ces derniers, l'enjeu de la polémique¹⁶ n'est plus seulement la conquête commerciale de la Chine, mais se trouve à portée de canon : c'est la vaste réserve de terres à riz du bas Mékong, immense frontière deltaïque, « nouvelle Algérie » extrême-orientale.

Au demeurant, la décision de Paris a été anticipée un an auparavant par la signature, le 11 août 1863, à l'initiative de l'amiral de La Grandière, gouverneur de la Cochinchine, d'un traité de protectorat avec le roi

* Lê Duy Phung : le « D » non barré vietnamien se prononce comme un « Z » français.

khmer Norodom, qui, par ailleurs, contesté par la révolte de son demi-frère Si Votha en juin 1861, peut ainsi espérer compenser le renforcement de la menace thai consécutive à l'affaiblissement du danger vietnamien. Prise dans une double contradiction, intérieure et extérieure, la cour khmère n'a guère le choix. Déjà, le précédent souverain, Duang (An Duong), avait cherché l'aide française lors de la visite de la mission Montigny à Kampot en 1856¹⁷. « Sanctuaire » des guérillas vietnamiennes du Sud, clé du bassin du Mékong, le Cambodge est fondamental pour la maîtrise du bas fleuve. Qui entend dominer le sud du Vietnam doit contrôler le Cambodge. C'est ce qu'avaient compris dès le XVIII^e siècle les empereurs vietnamiens qui avaient mis en dépendance tributaire le faible État khmer dans le but d'affermir leur maîtrise du delta. C'est au fond cette stratégie « tributaire » que reprennent les autorités françaises, pour lesquelles le Cambodge peut, en outre, devenir la base d'une éventuelle expansion au Siam et vers le bassin du Mékong.

Avec l'échec de l'ambassade de Phan Thanh Gian, la non-ratification du traité Aubaret et le protectorat sur le Cambodge, le sort des dernières provinces vietnamiennes du Sud (Vinh Long, Chau Doc, Ha Tien) est scellé. Du 15 au 24 juin 1866, sans préavis, l'amiral de La Grandière annexe, en dépit des réticences du ministère des Affaires étrangères, mais avec le soutien de Napoléon III, les provinces occidentales du delta. Le Kinh luoc (commissaire impérial) pour le Sud, Phan Thanh Gian, cède la mort dans l'âme et se suicide. Un an plus tard, le 15 juillet 1867, un traité franco-siamois confirme le protectorat français sur le Cambodge, moyennant la cession au gouvernement de Bangkok des trois provinces khmères de Battambang, Sisophon et Siem Réap. Les protestations de Huê, ses maladroites propositions de compensation se heurtent au refus français. En dépit de la non-collaboration des lettrés avec le pouvoir français, du vide administratif ouvert par le départ des mandarins de l'Ouest cochinchinois et de la résistance des guérillas paysannes, qui, relancées en 1867 par les fils de Phan Thanh Gian, se prolongent jusqu'en décembre, malgré les soulèvements de l'achar Sua (1864-1866) et du bonze thaumaturge Poukombo (juin 1866-décembre 1867) au Cambodge, la colonisation contrôle désormais le sud de la péninsule.

La pause (1867-1878)

Après 1867, l'expansion indochinoise connaît une rémission qui va persister jusqu'à l'arrivée au pouvoir, en France, des républicains opportunistes en 1877. La catastrophe mexicaine, Sadowa, Sedan, la Commune, le conflit aigu entre républicains et monarchistes après 1871 : autant de facteurs qui paralysent la politique coloniale. Pour la France, la priorité européenne redevient exclusive.

La crise tonkinoise de 1873

Elle éclate dans le prolongement de la grande exploration du Mékong de 1866-1868. Conduite par deux officiers de marine, Doudart de Lagrée et Francis Garnier, l'expédition reconnaît le cours du Mékong sur 2 000 kilomètres – ainsi que celui du Yangzi sur 500 kilomètres –, démontre son impraticabilité comme artère de pénétration navigable vers la Chine et découvre l'existence de l'importation de soie, de thé, de textiles au Yunnan par le fleuve Rouge¹⁸. Ainsi va naître le mythe commercial du Yunnan, si puissant jusqu'à la fin du siècle, bien que les limites de la navigabilité du fleuve Rouge aient été mises en évidence par le consul Kergaradec à la suite de ses deux remontées du fleuve en 1876-1877. Dès lors s'impose pour l'impérialisme français en Asie la nécessité d'obtenir, au moment où l'Angleterre explore les liaisons terrestres entre la Birmanie et le Yunnan, un accès privilégié au Tonkin. Autour de ce projet se constitue un lobby actif associant des hommes d'affaires français de Chine, en particulier Jean Dupuis, établi en Chine depuis la seconde Guerre de l'opium de 1858-1860, fournisseur d'armes, aux Impériaux chargés de la répression de l'insurrection musulmane du Yunnan, et Ernest Millot, ancien président du conseil d'administration de la concession française de Shanghai, les Missions catholiques, la Marine et l'administration de la Cochinchine. L'occasion d'une intervention militaire se présente en 1873 lorsque Dupuis, qui a réussi à conduire, en mars, par le fleuve Rouge jusqu'à Yunnanfu, un convoi d'armes au maréchal chinois Ma, se trouve bloqué à Hanoi de mai à octobre par les mandarins vietnamiens avec, cette fois, un chargement de sel. L'objectif de Dupuis est d'établir, de concert avec ses partenaires chinois, un double flux, *via* le fleuve Rouge, de produits européens et de minerais du Yunnan et d'ouvrir ainsi ce dernier au commerce européen sous le contrôle de la France. Décidé à intervenir, l'amiral Dupré, qui a fait reconnaître en 1872 le delta du fleuve Rouge, saisit l'occasion. Il envoie le 11 octobre Francis Garnier à Hanoi avec deux cent vingt-deux hommes et quatre petits navires, officiellement pour régler l'affaire Dupuis. Mais il s'agit surtout d'obtenir, par la négociation ou par la force, un nouveau traité accordant l'ouverture de la route du fleuve au commerce français, l'annexion de la Cochinchine occidentale et, éventuellement, un protectorat sur le Tonkin¹⁹. La stratégie de Dupré vise à l'économie des moyens, comme en 1858, pour contraindre Huê à capituler. Devant le refus vietnamien de négocier autre chose que l'évacuation de Dupuis, Garnier, activement secondé par Mgr Puginier, évêque du Tonkin occidental, choisit l'épreuve de force. Il proclame la liberté de navigation sur le fleuve Rouge, sous protection française, le 17 novembre 1873, s'empare de la citadelle de Hanoi le 20, puis des points stratégiques du delta, et installe des autorités pro-françaises dans les provinces de Nam Dinh, de Ninh Binh, Hai Duong et Hung Yen.

Pourtant, c'est l'échec. Francis Garnier est tué le 21 décembre au pont du Papier par les Pavillons Noirs, bandes d'anciens insurgés Taiping qui

s'étaient réfugiés au Nord-Vietnam et que l'administration vietnamienne a pris à sa solde pour le combattre. L'apparition, dès 1864, d'un puissant mouvement antichrétien chez les lettrés (manifestations de candidats lors des concours littéraires, appels au massacre des chrétiens, « ces Français de l'intérieur », complot du prince Hong Tap en 1864) culmine en 1874 avec le mouvement Van Than²⁰. Des centaines de villages chrétiens sont incendiés au Tonkin et au Nghê An. A Paris, les réticences l'emportent : il n'est pas question d'occuper le Tonkin. Les instructions du 8 janvier 1874 enjoignent à Dupré de reculer. Le lieutenant de vaisseau Paul Philastre, très hostile à l'initiative de Garnier, signe le 15 mars 1874 un nouveau traité avec le gouvernement impérial. Accord ambigu. La France évacue le Tonkin, promet une aide militaire à Huê, qui reconnaît l'abandon des provinces occidentales de la Cochinchine, accepte l'installation de douanes mixtes, de concessions et de consulats français, protégés par des garnisons restreintes, à Hanoi, Ninh Hai près du futur Haiphong et Thi Nai (Binh Dinh), légalise une fois de plus le christianisme et confie la direction de ses douanes pour un temps à des Français. Le traité de commerce du 31 août 1874 proclame la liberté du commerce sur l'axe du fleuve Rouge. Mais, par le traité du 15 mars, le Vietnam s'est vu reconnaître « son entière indépendance » (art. 2) – selon Paris, à l'égard de la Chine... – contre un vague engagement de conformer sa politique extérieure à celle de la France et la promesse d'une assistance militaire et navale française.

En dépit des concessions de Huê, l'affaire de 1873 est un grave recul pour les tenants de la colonisation. Le gouvernement monarchiste du duc de Broglie a liquidé l'expédition Garnier aux moindres frais. La majorité conservatrice de l'Assemblée nationale, acquise au primat du « patriotisme continental », est foncièrement hostile à la politique de conquête, d'autant que celle-ci est grosse d'un conflit avec la Chine. Elle recherche le compromis en Asie. En 1877, le duc Decazes, ministre des Affaires étrangères, déclarera que la France a renoncé à tout protectorat sur l'Annam. Ce dernier bénéficie d'un ultime répit, que la monarchie confucéenne, provisoirement confortée, mais prisonnière de ses propres catégories, ne va cependant mettre à profit que d'une manière traditionaliste²¹. Pourtant, le traité de 1874 comportait plusieurs virtualités qui ne se réaliseront pas. Tout d'abord celle de l'établissement entre la France et le Dai Nam d'une relation de dépendance non coloniale, proche du « rapport inégal dans l'indépendance » que l'Angleterre était en train de nouer avec le Siam et la Chine. En second lieu, celle d'un ultime répit pour le gouvernement de Huê, que Tu Duc et son entourage, désormais davantage ouverts aux idées réformistes, ont probablement espéré mettre à profit pour procéder, avec l'aide technique française, à une modernisation limitée de l'empire sur le mode du *yangwu yundong* chinois. Ils sont cependant gênés par l'écho chez les lettrés de la subversion antichrétienne des Van Than et de leur refus radical de toute conciliation avec l'étranger. De plus, la Cour n'a jamais imaginé ses relations avec la France autrement que dans les termes d'une vague allégeance tributaire.

Dès lors, l'application du traité de 1874 ne peut que donner lieu à de multiples incidents. Huê, où les tenants d'une résistance traditionaliste redeviennent vite dominants, accumule les entraves au développement du commerce étranger à Haiphong et resserre ses liens tributaires avec la Chine. En 1876 et 1880, la Cour dépêche des ambassades porteuses du tribut, non plus dans la ville frontière de Nan Ning comme à l'accoutumée, mais à Pékin et sollicite en 1878 l'aide militaire chinoise contre le brigandage au Tonkin. La conjonction du poids des catégories politiques dominantes dans la société vietnamienne et des événements a sans doute, à ce moment précis, écarté la possibilité d'une non-colonisation du Dai Nam impérial. La brève rencontre de l'élite bureaucratique vietnamienne avec la « modernité » européenne est venue trop tard.

La montée de l'idée coloniale

C'est néanmoins au cours de cette phase de rémission que s'engage en France le débat décisif qui va déboucher sur la brusque accélération, à partir de 1878, de la politique d'expansion coloniale hors de laquelle l'annexion de l'ensemble de la péninsule indochinoise n'était pas concevable. Avec la réorganisation de l'idéologie nationale autour de l'idée coloniale, la doctrine impérialiste française achève de se constituer. Après 1871, en effet, la colonisation passe peu à peu au centre de la vision collective du devenir national. Le « colonialisme » – le terme entre, semble-t-il, dans le vocabulaire politique en 1895 sous la plume d'un farouche adversaire de l'expansion outre-mer, l'économiste libéral Gustave de Molinari – fait son apparition sous la forme d'un vaste mouvement de pensée qui articule étroitement le fonctionnement global de la société française, l'avenir de la nation et le développement colonial. Les textes essentiels sont l'ouvrage de l'économiste Paul Leroy-Beaulieu, *De la colonisation chez les peuples modernes* (1874, cinq rééditions jusqu'en 1908), et celui de Gabriel Charner, *Politique extérieure et coloniale*, publié en 1885. Leroy-Beaulieu fonde théoriquement le ralliement à l'idée coloniale de la pensée économique libérale jusqu'alors très réticente et, dans la décennie 1880, la majorité des économistes libéraux, tels Charles Gide ou Frédéric Passy, finissent par accepter la colonisation. Coloniser n'est plus une activité marginale, c'est répondre à l'irrémédiable affaiblissement de la France en Europe, à la crise européenne du nationalisme français, à l'ébranlement profond du consensus national en 1871. Réponse par ailleurs légitime : la culture républicaine s'est chargée tout au long du XIX^e siècle de la vision messianique d'une colonisation libératrice, propageant jusqu'aux limites de la planète la trilogie fondatrice de la république, science, progrès, démocratie. C'est le « devoir de civilisation » des peuples-enfants de Jules Ferry : « Proclamer partout la loi du travail, enseigner une morale plus pure, étendre et transmettre notre civilisation... » (1882). « Apporter les bienfaits de la civilisation européenne », disait déjà en 1861 l'amiral Charner²². Entre 1871 et 1885, l'idée républicaine, l'imaginaire national en pleine reconstitution se

projetent désormais durablement dans la colonisation. Le rêve colonial rencontre, plus prosaïquement, la préoccupation républicaine de la nécessaire mise en place d'une régulation sociale au sein des nations industrielles. Pour les républicains « avancés », à commencer par Gambetta, le véritable inspirateur de la reprise de l'expansion outre-mer, l'impérialisme colonial sera la béquille de l'égalité, l'indispensable stabilisateur d'une nation déchirée par les cinq révolutions de la courte période 1830-1870, l'amortisseur du déclassement des élites traditionnelles et de la petite bourgeoisie comme de la prolétarianisation de la paysannerie. « Une nation qui ne colonise pas est irrévocablement liée au socialisme, à la guerre du riche et du pauvre », prophétise Ernest Renan en 1871²³ ; « la paix sociale, dans l'âge industriel de l'humanité, est une question de débouchés », dira Jules Ferry²⁴. Le personnel colonial, de Paul Bert à De Lanessan, Gallieni, Pavier, Doumer et bien d'autres, se recrutera d'ailleurs dans la nouvelle bourgeoisie républicaine des notables du commerce, de l'industrie et du mérite, mais aussi dans les milieux de la petite production et de la petite propriété rurale, dans ces « nouvelles couches sociales » dont Gambetta avait annoncé l'avènement dans un mémorable discours en 1876.

Nouvelle donne historique, chance d'une revanche sur les désastres de l'histoire récente, le projet colonial, même s'il va diviser profondément l'opinion, acquiert une capacité de mobilisation collective sans précédent, largement portée par le mouvement scientifique, par nombre d'institutions savantes telles que le Muséum d'histoire naturelle ou l'influente Société nationale d'acclimatation fondée en 1854, et plus particulièrement par le mouvement géographique. En dix ans, après 1871, une dizaine de sociétés de géographie se constituent sur le modèle de la Société de géographie de Paris, qui s'est ralliée dans les années 1860 à l'expansion coloniale sous l'impulsion de son puissant secrétaire général Charles Maunoir, et qui compte 2 473 membres en 1885. L'une des plus actives est la Société de géographie de Lyon, créée en 1873. Les représentants des milieux d'affaires y adhèrent et leur participation conduit ces sociétés à se doubler de sociétés de géographie commerciale destinées à stimuler la prospection de nouveaux débouchés, telle la Société commerciale de géographie de Paris, qui choisit en 1878 comme vice-président le docteur Jules Harmand, ancien compagnon de Francis Garnier au Tonkin. En gestation avant 1870, lobbies et cercles intellectuels expansionnistes se constituent en un réseau enchevêtré, en connexion serrée avec les milieux de la politique et des affaires.

Dans le grand débat colonial des années 1873-1880, l'Indochine va occuper une place centrale²⁵. Plus que toute autre aire d'expansion virtuelle, elle condense en effet l'ensemble des données de la problématique coloniale et l'on ne saurait trop souligner l'importance décisive qu'a eue pour l'avenir de l'impérialisme colonial français l'enjeu indochinois dans les années 1880, comme d'ailleurs soixante-cinq ans plus tard, au crépuscule de l'Empire. Si la mise en dépendance de ce qui reste du Vietnam va susciter les plus violentes oppositions en métropole,

notamment lors de la grande crise indochinoise de la politique française de 1885, c'est leur échec qui donnera sa véritable chance au projet colonial français. Cet échec s'est préparé dans la décennie précédente. Par une préalable prise de possession scientifique. Missionnaires, officiers, journalistes, voyageurs et explorateurs, tel Jules Harmand au cours de ses cinq voyages dans le bassin du Mékong de 1875 à 1877, construisent peu à peu un imaginaire géopolitique, « inventent » l'Indochine, terme neuf dont l'ancien trait d'union médian va s'élider trois décennies plus tard, territoire imaginé d'un domaine colonial possible à partir de ce qui n'était qu'une zone géographique mal connue. Francis Garnier est particulièrement actif. Il publie en 1873 le *Voyage d'exploration en Indochine*, remarquable compte rendu de l'exploration du Mékong de 1866 à 1868, qui connaît un grand succès, sans compter six articles et brochures de 1871 à 1874 sur le thème de la nécessaire pénétration commerciale en Chine centrale. Les notes de voyage qu'il a rapportées au début de 1873 de son voyage au Sichuan, *De Paris au Tibet*, paraîtront en 1882. L'activité littéraire de Dupuis n'est pas inférieure : quatorze articles et six livres de 1874 à 1886. La Société de géographie de Paris l'entend, en 1877, dénoncer l'inertie de la politique française dans l'empire d'Annam. Une Société académique indochinoise se constitue pour promouvoir les études sur l'« Inde transgange »²⁶ et les récits plus ou moins romancés sur la péninsule se multiplient. Non seulement l'Indochine s'insère dans la nouvelle texture de l'idée nationale, mais elle devient l'une des priorités de la politique extérieure de la III^e République naissante, comme le montre l'option impérialiste du journal de Gambetta, *La République française*, lors de l'expédition Garnier. La campagne de ceux que l'on appellera les « Tonkinois » fait alors sa jonction avec le « nationalisme d'expression mondiale » (R. Girardet) des républicains opportunistes. Prolongé par les écrits de Jules Harmand, du gendre de Paul Bert, Joseph Chailley-Bert, de Jules Ferry, de Jean-Marie De Lanessan surtout, de Paul Doumer, d'Albert Sarraut²⁷ et de bien d'autres, cet intérêt pour les affaires indochinoises va demeurer pour longtemps au cœur de la réflexion coloniale française.

Capitalisme français et expansion coloniale en Asie orientale après 1879

Certes, le nouveau discours colonial charrie bien des fantasmes qui intoxiqueront autant leurs auteurs que l'opinion métropolitaine, mythes cent fois grossis du fabuleux marché chinois ou d'une nouvelle Louisiane tonkinoise, qui seront à l'origine de bien des déconvenues dans les vingt années ultérieures. Mais on chercherait vainement dans cette mythologie la clé de la reprise de l'expansion française en Asie orientale, elle n'a servi qu'à la légitimer et à faire taire ses adversaires.

Les intérêts coloniaux classiques

Car cette reprise participe d'un mouvement de fond que l'on ne saurait réduire, comme le veut un cliché solidement installé, à l'action de quelques lobbies d'affairistes et de spéculateurs aidés d'un quarteron d'officiers et de prêtres. Non que cette action ait été négligeable. Les intérêts coloniaux classiques sont en effet plus actifs que jamais. La nouvelle administration gambettiste, le négoce et le colonat de Cochinchine, véritable « colonie colonisatrice », les premiers gouverneurs civils de la colonie, Le Myre de Vilers (1879-1883), Thomson (1883-1885), l'ancien secrétaire de Gambetta, et le député Jules Blancsubé, maire républicain de Saigon et lui aussi ami de Gambetta, se font les champions de l'expansion dans l'Indochine moyenne et septentrionale. Pour eux, comme l'écrira Alfred Rambaud, « étendre est le seul moyen de conserver ».

De même, la pression des affairistes n'est pas à sous-estimer, en particulier l'agitation entretenue par Dupuis, très lié aux gambettistes et à Freycinet, et qui a fondé en 1882 la Société d'études et d'exploitation du Tonkin en vue de la mise en valeur des charbonnages du Nord-Vietnam, que revendique par ailleurs un autre groupe organisé par un neveu de Ferry, Bavier-Chauffour, avec la participation de capitalistes de Hong Kong²⁸. C'est de ces milieux qu'émaneront les cartes du Tonkin diffusées lors des débats parlementaires de 1884-1885 et porteuses d'indications fantasmagoriques : « Mung-tä-tchen-po : grosses pépites d'or », « Muong-lou : riches mines d'or »... Les intérêts propres de l'Armée et de la Marine ne sont pas non plus à négliger. Le Tonkin et l'Annam offrent notamment les points d'appui logistiques et charbonniers nécessaires au déploiement d'une flotte à rayon d'action mondial et de la nouvelle doctrine navale, la guerre de course à base de bâtiments légers armés de torpilles, croiseurs et torpilleurs, préconisée par la « Jeune école » de l'amiral Aube et du commandant Fournier²⁹. Celle-ci l'emporte un temps avec la nomination au ministère de la Marine et des Colonies en 1879-1880 et, à nouveau, en 1882-1883, de l'amiral Jauréguiberry. Plus que jamais, la possession de l'Indochine apparaît comme déterminante pour l'avenir de la puissance navale française dans la zone de l'océan Indien et du Pacifique.

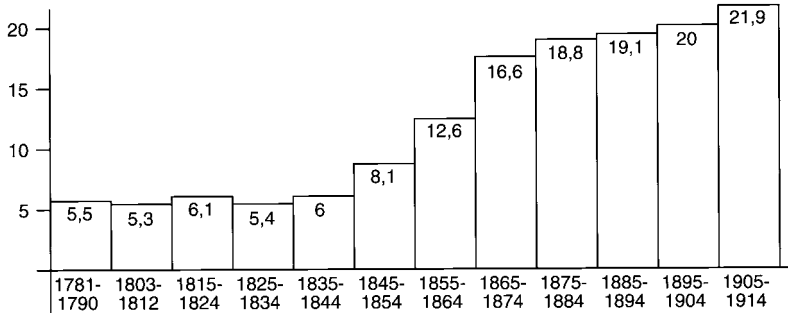
Enfin, les espaces colonisables deviennent, après 1880, l'indispensable terrain du compromis de moins en moins facile à réaliser en métropole entre l'Église et la République : même si, entre 1870 et 1884, les Missions sont plus réservées qu'on ne l'a dit à l'égard de la conquête, la hiérarchie catholique, en la personne notamment de Mgr Freppel, député monarchiste de Brest de 1880 à 1891, ou d'Albert de Mun, pèsera de toutes ses forces en faveur de l'occupation de l'ensemble de l'Indochine.

La nouvelle problématique économique

Mais ces pressions n'ont eu de succès que parce qu'elles apparaissaient comme des réponses à une problématique économique plus fondamentale. Certes, ce type d'explication est souvent récusé par les meilleurs historiens, avec des arguments qui semblent solides. On sait que Jules Ferry n'invoquera l'impératif commercial qu'une fois prise la décision politique de conquérir le Tonkin. Il est certain aussi qu'il ne faut pas faire du protectorat sur le Dai Nam et le Laos l'œuvre d'un capital financier, au sens léninien du terme, issu de la fusion accomplie entre la grande industrie et la banque, de grands groupes monopolistes cherchant à se partager la péninsule. Ces groupes, qui seront si actifs après 1900 en Russie ou en Turquie, n'existent guère alors en France et ne peuvent en aucune manière avoir été derrière l'entreprise indochinoise des années 1880. Ce constat appelle cependant deux réserves. D'une part, la colonisation de la péninsule a été le tremplin de l'expansion en Chine du capital financier français en voie de formation. D'autre part, l'Indochine a été dans la longue durée le lieu d'accumulation et de formation de fractions rien moins que négligeables de ce capital financier, en particulier du puissant groupe de la Banque de l'Indochine, l'actuelle banque Indosuez. A ce double titre, l'entreprise coloniale indochinoise, considérée avec quelque recul, participe bien – par anticipation, si l'on veut – de la quête impérialiste de nouveaux champs du profit.

D'autres données montrent, en revanche, à quel point les déterminations économiques ont été essentielles dans l'offensive coloniale française en Indochine. Le capitalisme français, comme l'ensemble des économies industrialisées, s'enlise dans une longue dépression durant la période 1873-1897, dont le point le plus bas est atteint en 1884-1885. L'économie métropolitaine affronte à la fois la stagnation industrielle – les taux de croissance industrielle sont négatifs en 1873, 1877, 1879 et de 1883 à 1885 –, la crise du profit et celle de l'exportation des marchandises. Depuis son entrée dans l'ère industrielle, jamais la France n'a connu une aussi longue période d'incertitude économique : entre 1875 et 1905, son PNB à prix courant ne s'est accru que de 10 % contre 113 % pour l'Allemagne et 60 % pour le Royaume-Uni. Tous les indices sectoriels confirment l'ampleur et la persistance des difficultés. Ce sont les mécanismes de l'accumulation et de la réalisation du profit qui se trouvent atteints. Détérioration du profit, à la suite de la chute de la rentabilité des placements sur le marché intérieur, elle-même engendrée, comme l'a montré Jean Bouvier, par la suraccumulation du capital qui s'instaure vers 1870. Ainsi le Crédit lyonnais, qui contrôlait à ses débuts, en 1863-1864, 10 millions de francs de dépôts, en détient quelque 1 382 millions en 1881. Dès lors, l'exportation du capital devient plus nécessaire que jamais pour relever et réguler le taux de profit. Considérable dès avant 1870 (700 millions de francs investis à l'étranger en moyenne chaque année), hésitante de 1876 à 1895 (moyenne annuelle : 315 millions), elle connaît une reprise de 1885 à 1895 (moyenne

Graphique 1. – Rapport entre les exportations et le produit physique de la France de 1781 à 1914
(en pourcentage)



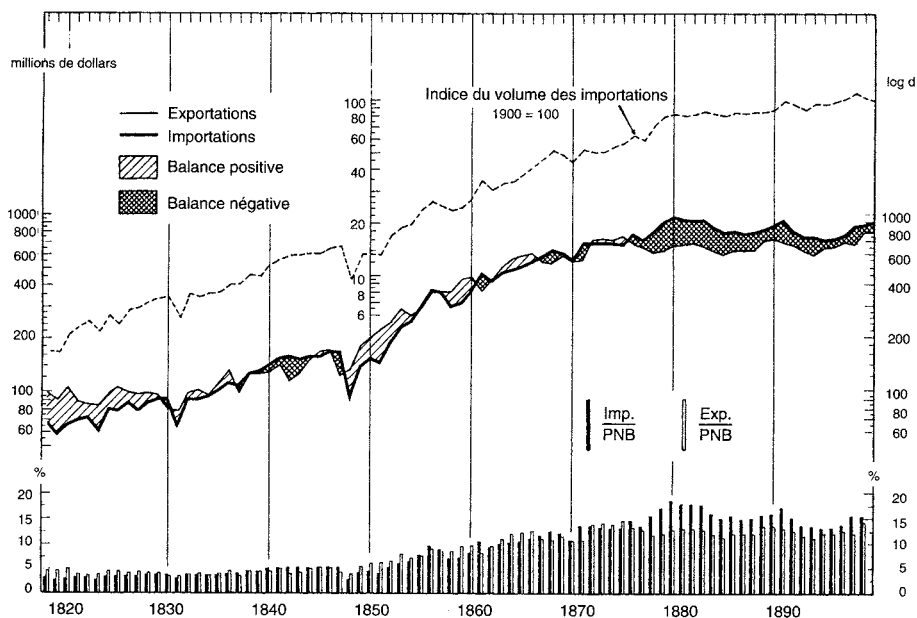
Source : diagramme établi à partir des données calculées par J.-C. TOUTAIN, « Les structures du commerce extérieur de la France, 1789-1970 », in *La position internationale de la France, aspects économiques et financiers, XIX-XX siècles*, Éditions de l'EHESS, Paris, 1977.

annuelle : 469 millions), avant d'atteindre un niveau record de 1896 à 1913 (moyenne annuelle : 1 200 à 1 300 millions)³⁰. En période de dépression économique, les colonies, qui vont compter parmi les principaux débouchés de ces flux de capitaux, sont perçues comme autant d'issues à la mise en valeur du capital excédentaire. C'est d'ailleurs précisément au début de ce cycle de ralentissement qu'est fondée, le 21 janvier 1875, à l'initiative du Comptoir d'escompte et de la Société générale, la Banque de l'Indochine, dont l'influence sur la politique indochinoise de la France reste encore à élucider³¹.

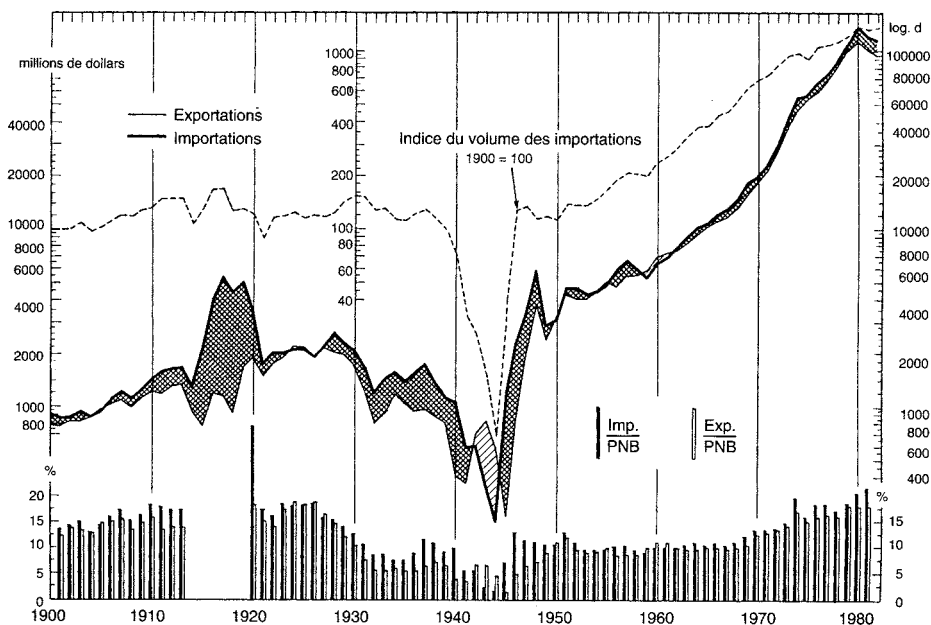
A la crise du profit s'ajoute l'affaiblissement du commerce extérieur français dans le monde, d'un commerce dont il faut rappeler le rôle clé pour l'écoulement de la production métropolitaine. Tout au long du XIX^e siècle, la part de l'exportation dans le produit physique de la France n'a cessé de croître (graphique 1). Or les exportations plafonnent autour de 4,25 milliards de francs entre 1880 et 1904. C'est en 1877 que les échanges extérieurs français sont à leur point le plus bas de la période 1875-1914, et en 1878 que la balance commerciale devient durablement déficitaire (graphiques 2 et 3).

Dans l'imaginaire des milieux dirigeants de l'économie et de la politique, la création de marchés consommateurs captifs va dès lors apparaître comme une riposte efficace à une situation d'autant plus détériorée que les principaux partenaires commerciaux de la France adoptent dans les années 1880, à l'exception de l'Angleterre, des législations protectionnistes. « L'industrie, écrit en 1886 le futur gouverneur général de l'Indochine de Lanessan, n'avait d'abord travaillé que pour le marché intérieur, qu'en vue des échanges entre les villes et les campagnes ; mais bientôt ce marché est devenu trop étroit, l'industriel est tenu de fabriquer pour l'exportation, c'est-à-dire pour les nations étrangères. Or les mêmes faits se sont produits chez ces dernières, la même évolution s'est accomplie chez toutes les nations civilisées [...]. Le nombre des pays civilisés

Graphique 2. – Le commerce extérieur de la France jusqu'en 1900



Graphique 3. – Le commerce extérieur de la France depuis 1900



Source : J.-M. JEANNENEY et E. BARBIER-JEANNENEY, *Les économies occidentales du XIX^e siècle à nos jours*, Presses de la FNSP, Paris, 1985, t. I, p. 240.

dépourvus d'industries diminuant chaque jour davantage, c'est de plus en plus en dehors d'eux que les fabricants sont obligés d'aller chercher des consommateurs [...] ³². » Significatifs sont à cet égard le décret de Gambetta de novembre 1881 qui détache les colonies du ministère de la Marine et les rattache au Commerce, ainsi que le choix qu'il fera pour diriger ces deux départements des porte-parole du négoce de Marseille et de Bordeaux, Maurice Rouvier et Félix Faure. Non moins révélateur est le débat qui s'ouvre, sous la pression de l'industrie textile du Nord, en 1883 à la Chambre, pour abolir le libre-échange aux colonies qu'avait établi le sénatus-consulte de 1866, débat qui conduira au vote de leur assimilation douanière à la métropole en novembre 1887, puis du tarif Méline le 11 janvier 1892.

Jules Ferry l'affirmera avec force : « sortie de crise » la mieux assurée, corollaire obligé d'une reprise de la croissance, « la politique coloniale est fille de la politique industrielle ». Il ne s'agit pas d'un simple fantasme commercial, comme il est fréquent de le dire aujourd'hui, même si le mirage des marchés tonkinois et yunnanais a eu des effets trompeurs, car l'ensemble du tissu industriel et agricole métropolitain va peu à peu nouer de solides articulations avec les marchés coloniaux, et une grande partie des milieux d'affaires va pousser à leur conquête ou, du moins – et c'est déjà beaucoup –, l'accepter. C'est ce mouvement global qui donnera son unité à ce conglomérat d'affaires et d'intérêts très hétérogènes que sera le capitalisme colonial. En témoignent les pressions que semblent avoir exercées en faveur de l'expansion en Indochine les industries motrices de l'époque, l'industrie cotonnière du Nord, de Rouen ou des Vosges – elle est encore la troisième du monde en 1877 –, la métallurgie du Creusot ou de Paris, la soierie lyonnaise ³³. Leur visée reste chinoise. C'est celle que formulait Francis Garnier dans un texte posthume de 1882 : « ... Il n'y a pas d'avenir possible pour nos manufactures si nous ne réclamons pas notre part des consommateurs chinois, ou si nous continuons à payer à des intermédiaires anglais ou américains une commission onéreuse sur les matières premières venues de Chine ³⁴. » Le cas lyonnais est maintenant bien connu. Seule industrie française dont la production soit en position dominante sur le marché mondial, mais menacée par la montée des productions de Milan et de Krefeld, la soierie lyonnaise est devenue tributaire, après le désastre de la pébrine, des importations de soies grèges de Chine, qui représentent 42 % de la soie tissée à Lyon en 1877, 40,7 % en 1900 et encore 39,8 % en 1910 ³⁵. Pour elle, l'Indochine est potentiellement un marché fournisseur de substitution. Le capitalisme lyonnais s'intéresse donc de très près à son devenir. Ses grandes maisons investissent dans les activités de la Banque de l'Indochine et de la Hong Kong and Shanghai Bank anglaise, ses soyeux ont ouvert en Chine vers 1864 une maison d'achat de soie dirigée par le jeune Ulysse Pila (1837-1909), ami de Paul Bert et actif militant républicain, qui se fera le dynamique organisateur d'une série de maisons de commerce en Indochine (Société des docks de Haiphong, 1888 ; Compagnie lyonnaise indochinoise, 1898), ainsi que de l'importante Exposition coloniale

de Lyon en 1894, et sera l'un des véritables fondateurs de l'Indochine française. Les Lyonnais seront particulièrement actifs dans l'ouverture du fleuve Rouge et dans la colonisation du Tonkin. La chambre de commerce, les Sociétés de géographie et de géographie commerciale de Lyon organisent d'ailleurs en 1884 une mission d'exploration économique au Tonkin et poussent à la conquête avec insistance.

Dix ans plus tard, alors que se prépare le *break-up* de la Chine, les pressions des milieux d'affaires en vue d'une pénétration économique plus agressive en Chine du Sud, « le plus grand marché encore inexploité qu'il y ait au monde... », selon le voyageur anglais Colquhoun³⁶ – se font plus intenses. Certes, elles émanent souvent, comme dans le passé, du secteur capitaliste concurrentiel et de ses organes d'expression, les chambres de commerce : ainsi celles de Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille, Roubaix et Roanne mettent sur pied en 1894, à l'initiative de l'infatigable Ulysse Pila, la Mission lyonnaise d'exploration commerciale en Chine (1895-1897). Mais, cette fois, interviennent aussi de puissants intérêts industriels et bancaires associés, liés au Quai d'Orsay et à l'Armée. Leur action n'emprunte plus le relais classique des chambres de commerce, mais passe directement par les sommets de l'État. L'Indochine constitue la base de leur activité en Chine, où ils seront volontiers tentés par une politique de coopération avec le capital étranger dans le cadre de consortiums internationaux – « ultra-impérialistes » en quelque sorte – en vue de l'équipement, ferroviaire notamment, du pays.

En juin 1896, Fives-Lille obtient du gouvernement chinois l'autorisation de construire le chemin de fer de Langzhou à Dong Dang, en prolongement du Hanoi-Langson. La ligne du Yunnan (Haiphong-Yunnanfu) fait l'objet d'une série de missions techniques et économiques en Chine, en particulier celle de l'ingénieur Dujardin-Beaumetz (1896) à l'initiative d'une Société d'études industrielles en Chine créée en 1895 par le Comité des forges, complétées par celles de Guillemoto et Belard en 1897-1900 et des consuls François (1899) et Haas (1900-1903) dans le haut bassin du Yangzi. Pour son promoteur Paul Doumer, très lié aux grandes affaires – à l'Union des industries métallurgiques et minières, à la CGE qu'il présidera en 1911 –, sa construction doit préluder à l'annexion du Yunnan. La baisse des commandes ferroviaires en Europe valorise le marché chinois aux yeux de la métallurgie lourde et des grandes banques métropolitaines. Le consortium qui se crée en 1898 pour la construction de la ligne, et qui donne naissance à l'automne 1901 à la Compagnie française des chemins de fer du Yunnan, rassemble les principales banques françaises (Comptoir national d'escompte, Société générale, Crédit lyonnais, Crédit industriel et commercial, Paribas, Banque de l'Indochine) et les grandes firmes de l'industrie ferroviaire (Régie générale des chemins de fer du comte Vitali, Société des Batignolles).

La crise du Tonkin et le protectorat sur l'Annam-Tonkin (1880-1885)

Les ressorts d'une nouvelle avancée de la colonisation française en Indochine se mettent donc en place, une fois réglée en métropole la question du régime après la crise du 16 mai 1877. Mais il est de fait que cette avancée sera singulièrement hésitante, sa longue indécision résultant du complexe processus décisionnel qui l'accompagne, fait d'initiatives sur le terrain autant que d'impulsions gouvernementales – l'empire se construit à la fois en son centre et à sa périphérie –, et des résistances qu'elles suscitent. En France, celles-ci seront vigoureuses. Économistes libéraux comme Gustave De Molinari, nationalistes, pour lesquels annexer le Tonkin, c'est abandonner l'Alsace-Lorraine et la Revanche, monarchistes, comme le duc de Broglie, qui contestent que « la politique coloniale soit à aucun degré une compensation des malheurs éprouvés en Europe » et restent longtemps attachés au primat de la problématique continentale, dénonceront l'enlisement de la France dans le « guépier tonkinois ». Par ailleurs, la question indochinoise, symbole du choix colonial, va diviser profondément les républicains. Les radicaux, dont le programme de 1881 et le manifeste électoral de juillet 1885 refusent toute politique de conquête, dénoncent, de même que les socialistes, ses risques et ses implications : impossible conciliation entre l'expansion outre-mer et une reprise du dynamisme extérieur en Europe, surtout exclusion corollaire de toute politique de réformisme social, d'élévation du pouvoir d'achat et de la consommation des classes populaires en métropole, c'est-à-dire abandon du grand projet historique du premier radicalisme au profit d'une croissance extravertie. « Vous voulez fonder un Empire dans l'Indochine. Nous, nous voulons fonder la République... », dira Clemenceau qui exaltera très lucidement « le meilleur des débouchés, le débouché intérieur, bien autrement puissant, bien autrement désirable, rémunérateur au vrai sens du mot, que des débouchés extérieurs si problématiques, si coûteux³⁷ ». Ce qui se joue effectivement dans le dramatique engagement de la République en Indochine, c'est le régime d'accumulation, le mode de développement du capitalisme métropolitain. Jamais l'Indochine ne fera l'unanimité dans l'opinion française. Plus qu'aucune autre conquête coloniale, celle de l'espace indochinois s'est souvent faite avec des majorités parlementaires réduites – à peine quatre voix lors du grand débat parlementaire sur le Tonkin des 21-24 décembre 1885 – et dans un climat de violente opposition, en particulier en 1885, après la chute de Jules Ferry le 30 mars, lorsqu'elle sera le thème central des élections législatives d'octobre.

Cependant, à de rares exceptions près, comme celle d'Yves Guyot, député radical de la Seine et futur ministre des Travaux publics, ces oppositions sont beaucoup plus motivées par la lutte pour le pouvoir, par les enjeux politiques métropolitains que par une critique de fond de la colonisation, ou même simplement de la situation réelle en Indochine. Cette

critique de fond n'a été le fait que d'isolés, tel le bonapartiste Jules Delafosse, député du Calvados. Quant à l'anticolonialisme des radicaux, il ne récuse pas le principe de la colonisation mais ses modalités, ainsi que la priorité sur le social que lui confère la République opportuniste, ni non plus l'idée d'une hiérarchie des « races », principal fondement idéologique de la colonisation. Bien au contraire. Dénonçant en leur nom la politique indochinoise de Ferry, Camille Pelletan s'en réclame explicitement à la Chambre le 28 décembre 1885 : « Est-ce que ces populations de race inférieure n'ont pas autant de droits que vous ?... Vous les violemez, vous ne les civilisez pas ! » Confusion remarquable puisque les adversaires de la conquête en acceptent la justification ; Clemenceau préfacera d'ailleurs l'ouvrage de Pavie *A la conquête des cœurs*. On dénonce volontiers l'affairisme, les abus de la gestion coloniale, la collusion de la politique d'expansion outre-mer avec la stratégie européenne de Bismarck, mais l'Indochine est un luxe que l'on accepterait s'il était gratuit...

Beaucoup plus déterminante que cet anticolonialisme eurocentré a été la conversion à l'entreprise indochinoise des républicains opportunistes au pouvoir depuis 1877 et son insertion au centre du projet républicain dominant. Elle est avant tout l'œuvre de Gambetta et de ses amis politiques, Charles Freycinet, Jules Ferry, Maurice Rouvier, le jeune Théophile Delcassé, Jules Méline, Félix Faure, Eugène Étienne. Gambetta et Jules Ferry semblent s'être ralliés entre 1878 et 1880 à l'idée d'un impérialisme dynamique hors d'Europe. Ce dernier représente à leurs yeux à la fois la seule défense possible du statut de grande puissance de la France, laquelle, dira Ferry, « ne se résignerait pas de gaieté de cœur à jouer dans le monde le rôle d'une grande Belgique », la principale issue à la crise économique qui s'aggrave vers 1880 et le terrain fondateur du consensus autour de la République. Pour eux, démocratie républicaine, retour à la prospérité, recherche de la puissance et impérialisme vont de pair. Dès lors, la France ne peut s'abstenir dans la compétition qui s'amorce en Asie du Sud-Est continentale avec les initiatives de l'Angleterre à partir de la Birmanie en direction du haut Mékong – la tragique expédition Margary qui tentera de relier Bhamo à Shanghai s'organise en 1875 – et, à partir de Singapour, dans la péninsule malaise. « Si, à un moment donné, nous ne hapons pas notre part de colonies, l'Angleterre, l'Allemagne s'en saisiront », déclare Gambetta en 1878. Tant que la politique indochinoise n'a pas eu d'implications financières et militaires graves, de nombreux scrutins à la Chambre, notamment lors de l'adoption à l'unanimité des 494 députés présents, le 26 mai 1883, des crédits demandés par Ferry pour l'expédition du Tonkin montrent que celle-ci est largement approuvée. De toute façon, la tenace résistance de Huê à l'expansion du commerce européen au Tonkin ne laisse guère d'autre choix à Paris qu'un nouveau coup de force.

C'est au lendemain du Congrès international de géographie de 1878, où la délégation française a revendiqué l'Annam, le Tonkin et le Siam, que la campagne d'opinion en vue de la révision du traité franco-vietnamien de 1874 s'accroît. Les années suivantes, les congrès nationaux de

géographie, les chambres de commerce des grandes villes industrielles multiplient les résolutions en faveur de l'annexion du Tonkin. « C'est là qu'il faut chercher les débouchés nouveaux pour remplacer ceux que nos désastres de 1870 nous ont fait perdre », déclare le Congrès national de géographie de Douai en 1882. Déjà, en juillet 1881, sous le premier cabinet Ferry, la Chambre débloque un crédit initial, mais les opportunistes hésitent jusqu'au printemps de 1883. Le projet d'occupation totale du Tonkin préparé par le « grand ministère » de Gambetta en novembre 1881 est écarté en avril 1882 au profit d'un plan d'intervention prudent, limité au delta en raison, notamment, de la crise égyptienne, mis au point par le premier ministère Ferry en septembre de l'année précédente avec le gouverneur de la Cochinchine, Le Myre de Vilers.

Vers la guerre

C'est dans ce cadre que le cabinet Freycinet, formé en janvier 1882, envoie le 26 mars le commandant Rivière avec trois compagnies à Hanoi avec mission de faire appliquer le traité de 1874. Sous la pression des commerçants du Tonkin et de Mgr Puginier, Rivière prend d'assaut la citadelle le 25 avril sous prétexte de la neutraliser et n'en restitue cinq jours plus tard qu'une partie des installations. La politique française, hésitante jusqu'au début de 1883, exploite certes l'affaiblissement général de l'empire du Dai Nam, la paralysie croissante d'un pouvoir ancré dans le conservatisme, aveuglé par une méconnaissance profonde de l'Occident : « Son ignorance en toutes sciences est extrême », dira de l'influent ministre des Finances Nguyen Van Tuong l'ancien chargé d'affaires à Huê, Rheinart, en 1885. « Ses conversations avec les Français lui ont peu appris, même sur notre pays. Il trouve nos institutions étranges et même ne les comprend pas. Les progrès de l'industrie le surprennent mais en lui-même il les juge peu enviabiles³⁸. » Mais, surtout, le Tonkin est entré dans un processus de déstabilisation, lié à des causes internes mal connues et aux effets indirects des grandes révoltes qui ont secoué la Chine du Sud depuis 1850. Cette situation va permettre aux lobbies interventionnistes de venir à bout des hésitations gouvernementales.

La crise chinoise, en effet, a déterminé la migration vers la zone montagneuse du Tonkin et du Laos de populations montagnardes, tels les groupes hmong qui s'installent vers 1845-1850 sur les hauteurs du Tran Ninh et des Hua Phan, et d'une masse de pauvres gens chassés par la misère et la guerre civile. Ainsi arrivent après 1864 des bandes rebelles du Yunnan, connues sous le nom générique de Ho, et les restes des troupes Taiping, qui vivent sur le pays et dont les Bannières noires, les célèbres Pavillons Noirs de Liu Yong Fu (Luu Vinh Phuc)³⁹ installés autour de Cao Bang puis de Lao Kai sur le haut fleuve Rouge, sont utilisées par les autorités vietnamiennes depuis 1872-1873 pour combattre leurs rivales Jaunes ou Blanches. Impliqués dans les conflits locaux entre minorités hmong et yao, ils ont été rejoints en 1878 par les partisans d'un général rebelle, Li Yang Kai (Ly Zuong Tai). Le nord du

Vietnam, ravagé par les inondations, la famine et le banditisme, est donc en voie d'être incorporé dans l'espace troublé de la Chine du Sud et des troupes régulières chinoises y ont pénétré, à la demande vietnamienne d'ailleurs, dès avril 1879 pour combattre les dissidents chinois.

La Cour de Huê, placée devant le défi français, a décidé de résister militairement le 6 septembre 1882. Mais, coincée entre ce défi et l'hostilité des lettrés qui lui reprochent les abandons successifs consentis aux étrangers, elle est sourdement traversée par de graves dissensions quant à l'attitude à opposer à la France. Celles-ci éclatent à la mort de l'empereur Tu Duc, décédé sans enfant, le 19 juillet 1883. Ministres et régents s'opposent sur la politique à suivre : si Nguyen Trong Hiep, ministre des Relations extérieures, est favorable à une collaboration avec la France, deux des régents, le ministre de la Guerre, Ton That Thuyet, et Nguyen Van Tuong, en fait les véritables maîtres du pouvoir, sont déterminés, comme la majeure partie des lettrés, à une résistance intransigeante, mais sont ennemis. Leurs divisions dégénèrent en luttes d'influence impitoyables qui vont aboutir à une grave crise dynastique et à une situation de quasi-vide du pouvoir impérial. En deux ans se succéderont quatre souverains : l'héritier présomptif Zuc Duc (20-23 juillet 1883), neveu et fils adoptif de l'empereur défunt, contraint par les régents au supplice de l'« étroite réclusion » trois jours après son avènement pour incompetence et pour s'être compromis avec les Français ; Hiep Hoa (30 juillet-30 novembre 1883), son oncle, contraint de s'empoisonner pour ce dernier motif ; Kien Phuc (30 novembre 1883-31 juillet 1884), autre neveu de Tu Duc, intronisé par le parti de la résistance qui l'emporte à Huê depuis juillet 1883, mort après onze mois de règne ; enfin, Ham Nghi (2 août 1884-5 juillet 1885), son jeune frère, âgé de treize ans.

Cependant, le risque d'un conflit armé avec la Chine pèse sur la stratégie française d'exploitation de la situation à Huê. Dès le 27 décembre 1880, Pékin a averti que l'occupation du Tonkin entraînerait la guerre et, en août 1881, y a envoyé trente mille hommes. De son côté, Tu Duc, à la veille de sa mort a fait appel en janvier 1883, à la Chine. Pour celle-ci, un moment tentée par l'idée d'un partage du Tonkin, il y va de la survie du système tributaire qui associait dans une relation de supériorité l'Empire chinois aux États périphériques. Lorsque Rivière entreprend en mars 1883 d'occuper les principales villes du delta, un seuil est franchi, il se heurte aux Pavillons Noirs et à la résistance des troupes vietnamiennes qu'encourage la présence militaire chinoise. Ce qui se joue au Vietnam, c'est bien, comme un demi-siècle plus tard, une mutation radicale de l'organisation de l'espace extrême-oriental, en l'occurrence la mise en place de l'ordre impérialiste en Asie orientale.

La confrontation franco-chinoise va donc se révéler déterminante et commander l'issue des quatre phases successives de la crise tonkinoise, dont les dimensions vietnamienne, chinoise, française et internationale se mêlent étroitement. Dans un premier temps, après la négociation à Pékin d'un compromis sur la base de la division du Tonkin en deux zones d'influence, chinoise au nord, française au sud (projet de traité Bourée de

décembre 1882), le second ministère Ferry, constitué le 21 février 1883, désavoue la convention Bourée le 5 mars et opte, le 16, pour la conquête. La mort de Rivière, défié puis tué par les Pavillons Noirs de Liu Yong Fu au pont du Papier le 19 mai, permet d'obtenir de la Chambre le vote à l'unanimité des crédits nécessaires le 26 mai et l'envoi d'une expédition sous les ordres du général Bouët et de l'amiral Courbet, destinée à « organiser le protectorat ». Le 23 août, après la prise des forts de Thuan An, devant Huê, et tandis que Bouët entreprend la conquête du delta du fleuve Rouge, c'est l'ultimatum de Jules Harmand, nommé le 8 juin commissaire général civil, au gouvernement de Huê : en cas de rejet, menace-t-il, « l'empire d'Annam, sa dynastie, ses princes, sa cour auront prononcé leur condamnation. Le nom de Viet Nam n'existera plus dans l'histoire [...] ». Les régents doivent signer le 25 août 1883 avec Jules Harmand un très dur traité de protectorat, prélude à l'annexion pure et simple : l'administration des provinces du Tonkin, du Thanh Hoa, de Nghê An et du Ha Tinh est placée sous le contrôle des résidents français, de même que la gestion des douanes et des relations extérieures, le Binh Thuan est cédé à la Cochinchine et un résident français s'installera à Huê avec droit d'audience auprès du roi. Mais, pour la Cour, il ne s'agit encore que de gagner du temps. La guerre continue au nord où la principale forteresse vietnamienne, Son Tay, ne tombe que le 16 décembre, tandis que le régent Ton That Thuyet, l'âme de la résistance, fait fortifier Huê et construire en secret un puissant camp retranché de plusieurs dizaines d'hectares dans la montagne, à Tan So, à l'ouest de Quang Tri, en pays muong, ainsi qu'une route de montagne vers le haut Tonkin. Thuyet entend reprendre la vieille stratégie de résistance nationale à l'invasion étrangère à partir de bases montagnardes et fait transporter à Tan So de l'artillerie, des vivres et le tiers du trésor impérial.

Entre-temps, la deuxième étape, celle du conflit semi-déclaré franco-chinois, s'est ouverte depuis l'été 1883. Jules Ferry, convaincu de la faiblesse de l'armée chinoise, a exigé le 9 août qu'elle évacue le Tonkin. Il s'agit pour lui de placer Pékin, et aussi l'opposition anticolonialiste de la Chambre, devant le fait accompli. C'est le sens de l'envoi de renforts voté le 15 décembre. Politique qui semble réussir : la chute de Son Tay, celle de Bac Ninh tenue par les Chinois le 12 mars 1884 amènent Li Hongzhang, principal homme d'État chinois, à accepter le 11 mai 1884 (convention Fournier) la reconnaissance des traités franco-vietnamiens, l'ouverture au commerce français de la Chine du Sud et l'évacuation du Tonkin. Néanmoins, le conflit avec la Chine amène le gouvernement de Jules Ferry à se contenter au Vietnam de la formule du protectorat et à ne pas ratifier le traité Harmand. Un nouveau traité de protectorat, définitif celui-là, le traité Patenôtre, est signé à Huê le 6 juin 1884. Charte fondamentale du protectorat jusqu'en 1945, il restitue le Binh Thuan et l'administration du Nord-Annam au gouvernement impérial, confirme la dissociation administrative de l'Annam et du Tonkin, dont l'administration provinciale est placée sous le contrôle de résidents français (articles 6, 7 et 8). Il prévoit la direction par la France de la politique extérieure du Dai

Nam et l'installation d'un résident général français à Huê, avec droit d'audience personnelle auprès de l'empereur, véritable profanation de la fonction impériale. Pour le Vietnam, c'est la fin du rapport tributaire. A Huê, le grand sceau d'investiture accordé à la dynastie Nguyen par les empereurs de Chine est solennellement fondu le 6 juin en présence de la Cour assemblée, et remplacé par un sceau envoyé de France, taillé dans un aérolithe... Le protectorat d'Annam-Tonkin est en place.

Parallèlement, un protectorat beaucoup plus contraignant a été imposé au roi Norodom du Cambodge par le traité du 17 juin 1884, dans la perspective de la quasi-annexion du pays à la colonie de Cochinchine et à la suite d'un coup de force du gouverneur de la colonie, Thomson. Le traité prévoit l'installation dans les provinces de résidents français contrôlant les gouverneurs khmers et, à la différence du protectorat sur le Vietnam, la prise en charge par la résidence générale de l'ordre public, des services économiques, de la fiscalité, ainsi que l'instauration de la propriété privée et la suppression de la dépendance personnelle pour dettes. « Votre protection est la crémation de la monarchie », aurait dit Norodom...

Dans un troisième temps, la guerre avec la Chine rebondit, à la suite de l'incident de Bac Lê (22 juin 1884), où, en l'absence d'ordre de repli, les unités chinoises résistent à la progression des troupes françaises. Pour Pékin, l'évacuation définitive ne doit, en effet, intervenir qu'une fois acquis le règlement définitif du conflit. A Paris, l'intransigeance prévaut dans l'euphorie née des succès du printemps. L'ultimatum du 12 juillet exige du gouvernement chinois non seulement l'évacuation immédiate du Tonkin, mais encore le versement d'une indemnité de 250 millions de francs (pour faire financer par la Chine la conquête du Tonkin...). La Chine refusant de payer l'indemnité, « il n'y a plus d'autre chose à faire que de porter un coup violent à cette vieille radoteuse, de prendre un gage, c'est-à-dire d'occuper Formose puis d'attendre », écrit Jules Ferry le 21 août⁴⁰. La stratégie du gage territorial est donc, à nouveau, mise en œuvre, par les trente-cinq bâtiments de l'escadre de Courbet : bombardement du grand arsenal de Fuzhou (23-24 août), occupation en janvier 1885 de Ke Long et de Tam Sui, les deux ports des charbonnages de Formose que la Marine rêve de se faire concéder, blocus de l'île, embargo en février 1885 sur le ravitaillement en riz de la Chine du Nord, débarquement aux Pescadores en mars.

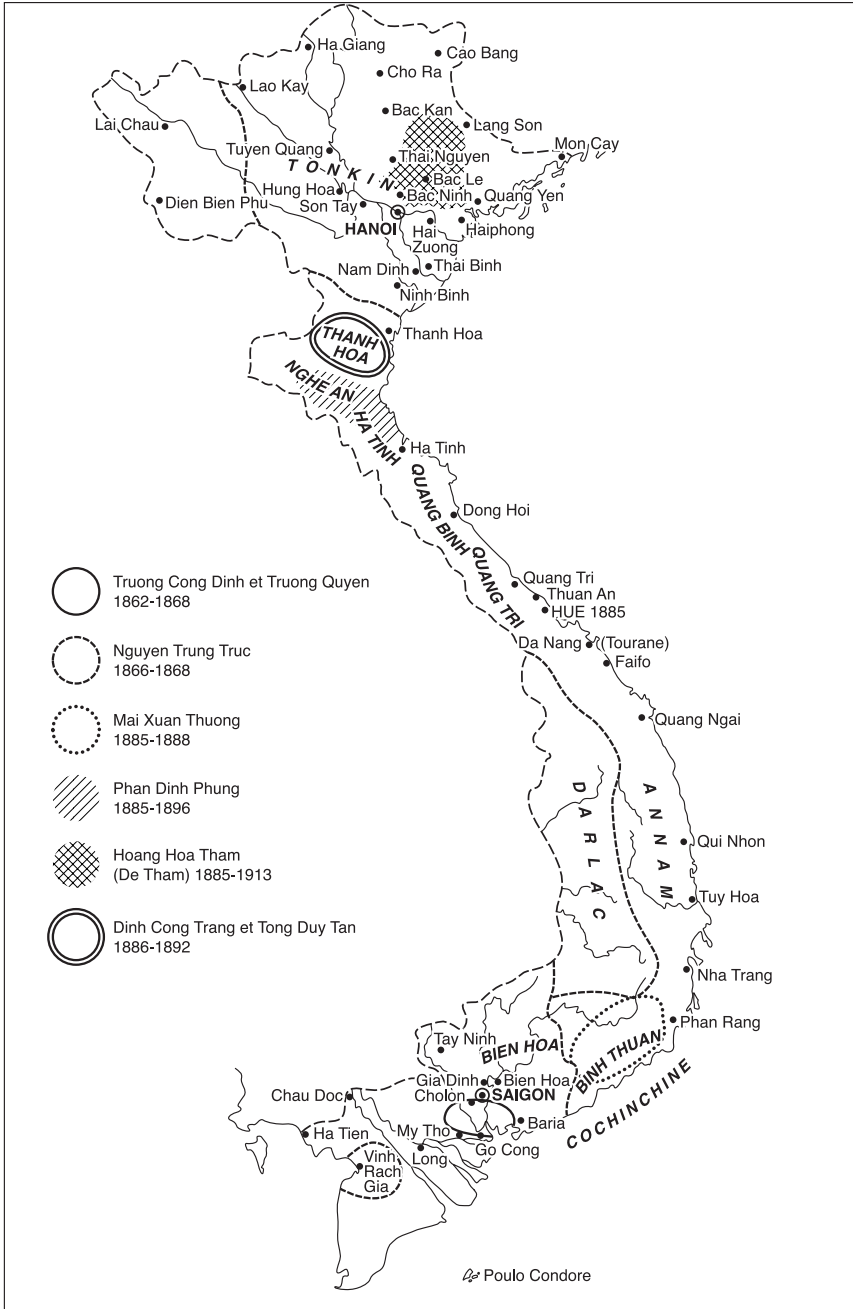
Pourtant, la stratégie maximaliste de Jules Ferry va échouer en raison de la violente campagne de protestation des radicaux et des conservateurs, qui réduit la marge de manœuvre du gouvernement à la Chambre, et du mécontentement de l'Angleterre dont le négoce contrôle en partie le trafic du riz chinois. De plus, au Tonkin, troupes vietnamiennes et chinoises tentent une contre-offensive sur le delta. Ferry doit d'abord en venir au compromis, accepter la médiation officieuse britannique et le projet de paix blanche secrètement mis au point le 15 mars 1885 par Duncan Campbell. Brusquement se produit l'imprévu, à Lang Son. Après avoir pris la ville avec une puissante colonne de huit mille hommes, puis poussé au-delà de la frontière dans le but de neutraliser

l'armée du Guangxi, le général de Négrier, revenu à Lang Son, est blessé le 28 mars sous les murs de la ville. Les Chinois vont se replier mais le remplaçant de Négrier, le lieutenant-colonel Herbinger, affolé, ordonne une retraite précipitée, détruit ses bagages et abandonne une batterie. Militairement l'affaire n'a pas d'importance, diplomatiquement l'accord est presque acquis à Pékin, mais Jules Ferry, qui a demandé secrètement à Bismarck d'intervenir auprès de la Chine, ne peut en faire état. A Paris, le 30 mars, c'est la panique lorsqu'est connu le télégramme angoissé du nouveau commandant en chef, Brière de l'Isle, qui, craignant une offensive chinoise sur le delta, demande des renforts. Ce qui pèse soudain sur le Tonkin, c'est l'ombre du Mexique, l'hypothèse d'une longue guerre avec la Chine, d'un « Sedan colonial » (*Le Temps*). A la Chambre, Clemenceau et le bonapartiste Delafosse mènent l'assaut contre Jules Ferry, réclament sa mise en accusation devant la Haute Cour. Ferry est renversé le même jour « pour un désastre qui n'eut pas lieu ⁴¹ » par 306 voix contre 149 et 49 obtentions.

Victoire sans lendemain, cependant, des adversaires de la conquête, comme le montre la dernière phase de la crise tonkinoise, celle des compromis. Charles Fourniau l'a mis en évidence ⁴², la crise de Lang Son n'a pas eu pour enjeu principal les données réelles du conflit franco-vietnamien mais trois questions qui le dépassaient de beaucoup : les rapports avec la Chine, les limites à fixer à l'engagement financier et militaire de la métropole dans l'expansion coloniale, l'avenir du projet politique des opportunistes qui vise à donner une plus grande marge d'initiative à l'exécutif par rapport au Parlement et dont la chute de Ferry dans un climat de violence inouïe marque l'échec. La crise tonkinoise assoie définitivement au sommet de l'État républicain la primauté du Parlement – « La question du Tonkin n'est qu'accessoire : la vraie lutte, c'est la politique intérieure française », écrira *Le Télégraphe* le 25 décembre 1885 ⁴³ –, mais s'achève par un compromis sur l'Indochine. Ont fait pression en ce sens un nombre important de chambres de commerce, de conseils municipaux, de journaux qui ont dénoncé par avance une éventuelle évacuation que personne à la Chambre, pas même Clemenceau, n'a réclamée. Bien au contraire, 46 radicaux sur 143 voteront les 200 millions de francs et l'envoi de 8 000 hommes en renfort demandés par le nouveau ministre Brisson-Freycinet, lui assurant ainsi la majorité indispensable. Le traité de protectorat du 6 juin 1884 (traité Patenôtre) est ratifié le 4 juin 1885, de même que l'est, le 9 juin 1885, le traité franco-chinois qui scelle le compromis historique entre la France et la Chine sur l'Indochine. La France renonce à toute indemnité et à ses conquêtes insulaires, la Chine reconnaît le protectorat français sur l'Annam-Tonkin, abandonne en fait ses obligations de puissance centrale du système tributaire, et accepte l'ouverture commerciale et ferroviaire du Yunnan et des deux Guang. En août 1885, les troupes chinoises, accompagnées des Pavillons Noirs de Liu Yong Fu, évacuent le Tonkin.

Certes, l'opposition anticolonialiste va demeurer puissante. Les élections législatives d'octobre 1885 seront une défaite pour les

La résistance vietnamienne à la conquête française (1858-1897)



Source : J. M. PLUVIER, *Historical Atlas of South-East Asia*, Leiden, 1995, p. 45.

« Tonkinois », la commission des 33, chargée d'examiner la nouvelle demande de crédits du ministère Brisson pour le Tonkin, se prononcera sur le rapport de Camille Pelletan pour l'évacuation le 18 décembre et les crédits ne seront votés que par quatre voix de majorité, lors du difficile débat des 21-24 décembre 1885. Mais les perspectives de cette opposition ne changent pas : borner l'action indochinoise de la France à l'Annam-Tonkin, restreindre son engagement militaire, ce que fera le gouvernement Freycinet, constitué en janvier 1886, fixer des limites à la politique coloniale, assurer la gestion directe par le gouvernement des initiatives sur le terrain, asseoir le contrôle du Parlement sur la politique extérieure et sur l'Empire en voie de formation. C'est le sens de l'intervention de Paul Bert au cours du débat. La colonisation doit être une colonisation à bon marché, n'impliquant qu'une mobilisation restreinte des moyens militaires et financiers de la métropole.

Passée la crise de 1885, la majorité du personnel politique de la III^e République se ralliera, à l'exception des socialistes et de quelques radicaux comme Pelletan et Clemenceau, à ce qui est désormais le fait indochinois, et plus généralement au fait colonial. Aux élections législatives de 1893, seuls vingt-huit élus condamnent l'expansion coloniale dans leurs professions de foi. Dès lors s'affirme le consensus sur la légitimité de la colonisation, avec la formation de ce que l'on appellera le « parti colonial », influent réseau de lobbies coloniaux mis sur pied par Jules Ferry, J. Chailley-Bert, E. Étienne à partir du Comité de l'Afrique française (octobre 1891) et de l'Union coloniale (1893), dont l'organe, *La Quinzaine coloniale*, sa section indochinoise, le Comité de l'Indochine, et le Comité de l'Asie française (1901) seront des rouages essentiels. En 1900, deux cents députés adhèrent au groupe colonial de la Chambre et, signe de leur ralliement, en 1902, les radicaux occupent pour la première fois, en la personne de Gaston Doumergue, le ministère des Colonies.

Désormais privé d'écho en métropole, coupé de la Chine, le combat que mène le Vietnam impérial contre la colonisation est perdu d'avance. Et pourtant, il va se prolonger dix années durant, car, sur le terrain, la phase ultime de la conquête, la plus difficile, ne fait encore que s'engager.

Les résistances à la conquête : le Can Vuong vietnamien et son échec (1885-1897)

La longue guerre dite de « pacification » a en effet débuté à la suite de l'arrivée à Huê le 1^{er} juillet 1885 du général de Courcy – « un idiot qui peut être bon guerrier », selon Bernard Lavergne, le confident du président de la République Jules Grévy⁴⁴ –, nommé commandant en chef et résident général en avril. Autoritaire et ignorant de la situation réelle, il est décidé, contre la volonté du Quai d'Orsay, alors chargé de la tutelle du protectorat, à annexer l'Annam et le Tonkin comme l'y poussent le ministère des Colonies, l'Armée et l'administration cochinchinoise. Le premier pas dans cette voie est bien sûr l'élimination des régents et du

parti de la résistance à la cour. De Courcy va contraindre Ton That Thuyet à l'épreuve de force plus tôt que prévu. Dans la nuit du 4 au 5 juillet 1885, les soldats impériaux attaquent préventivement les cantonnements français et la légation. Au petit matin, c'est l'échec. Les régents partent avec le jeune empereur Ham Nghi, âgé de quatorze ans, et la Cour pour la base de montagne de Tan So, afin de soulever la nation contre l'envahisseur comme l'avait fait, en 1284, Tran Hung Dao lors de l'invasion mongole, et lancent le 7 et le 13 juillet un appel à la résistance générale – « Aider le Roi ! » (*chien can Vuong*), selon l'intitulé de la proclamation du 13 juillet – ainsi qu'à l'extermination des chrétiens. Mais la victoire française à Huê, suivie par la mise à sac de la Cité interdite, ne règle que le problème de la soumission de la monarchie, que scelle le retour à Huê dès le 5 juillet du régent Nguyen Van Tuong, qui sera finalement arrêté le 6 septembre et déporté, puis un peu plus tard de la reine mère Tu Zu (mère de Tu Duc) et de la majeure partie de la Cour. Certes, le parti de la résistance perd vite la partie dans le haut mandarinat et dans la famille royale, déterminés à défendre coûte que coûte, même dans la dépendance, la continuité de la fonction impériale et le statut social de la classe dirigeante. De Courcy peut imposer à la Cour, avec l'aide d'une partie des hauts mandarins, notamment de Nguyen Huu Do, gouverneur de Hanoi, promu grand chancelier puis Kinh luoc (commissaire impérial), la convention additionnelle du 30 juillet 1885 qui étend à l'Annam le régime de protectorat en vigueur au Tonkin et donne au résident général le droit de présider le *Co Mat Vien* (Conseil privé). Il fait introniser le 14 septembre un nouvel empereur, Dong Khanh (1885-1889), neveu de Tu Duc, et futur gendre de Nguyen Huu Do. Terrible humiliation pour la dynastie, d'un seul coup discréditée⁴⁵.

Pourtant, le contrôle français est précaire. En dehors de la Cochinchine, le corps expéditionnaire n'occupe encore que les principales villes du delta du fleuve Rouge, Lang Son, Huê et trois ports de l'Annam. Partout ailleurs, l'appel de Thuyet et de Ham Nghi, diffusé dans toutes les provinces, suscite un formidable mouvement de résistance connu sous le nom de *Can Vuong* (« Soutien au roi »), qui a des échos jusqu'en Cochinchine où seront découvertes en 1885 plusieurs conspirations dans la région de Saigon. Dès lors « l'Annam est à feu et à sang », comme le télégraphie le nouveau résident général, Paul Bert, à son arrivée en 1886.

En outre, la résistance vietnamienne se développe en synchronisme avec les graves événements du Cambodge où a éclaté en janvier 1885 une insurrection générale sous l'impulsion du vieil adversaire de Norodom, son demi-frère Si Votha⁴⁶. C'est pratiquement toute la société khmère qui entre en dissidence, par protestation contre le traité du 17 juin 1884 imposé au roi. Ce dernier refuse toute coopération avec les autorités françaises dont l'impuissance militaire est totale dans la mesure où elles ne peuvent mener une lutte sur deux fronts : au Vietnam et au Cambodge. Le *Can Vuong* va les contraindre à choisir et à diviser les tâches militaires. En août 1886, Saigon passe avec Norodom un nouvel accord, le troisième, qui met en veilleuse le traité de 1884. A l'issue d'une série de

tournées dans les provinces, le roi obtient la soumission des insurgés. Le Cambodge échappe à l'annexion pure et simple.

Une résistance nationale

Le mouvement Can Vuong, remarquablement analysé par Charles Fourniau, est une véritable insurrection nationale. Les autorités françaises l'ont nié et lui ont appliqué, comme d'ailleurs au banditisme rural chinois de la haute région du Tonkin, la notion vietnamienne de « piraterie » (*giac*), qualification infamante de la rébellion dans la tradition mandarinale : elle permettait de légitimer la répression dans le double registre de l'ordre confucéen et de la vision républicaine d'une colonisation pacificatrice et civilisatrice. « Ce qui permet de dire, écrira Jules Ferry, que la piraterie n'est en quelque sorte qu'un accident et qu'elle n'aura qu'une durée relativement courte, c'est qu'elle n'est inspirée par aucun sentiment de patriotisme et d'indépendance. L'Annamite n'a presque pas le sentiment national⁴⁷. » La négation de l'existence d'une nation vietnamienne justifie les thèses coloniales de l'antagonisme entre « Tonkinois » et « Annamites » ou entre la paysannerie et les mandarins, ainsi que les projets de passage du protectorat à une administration directe de type cochinchinois. Jusqu'en 1887, en effet, la Cochinchine, dont dépend déjà le protectorat du Cambodge, cherche à annexer les deux provinces méridionales de l'Annam, le Binh Thuan et le Khanh Hoa, et à constituer une Union indochinoise centrée sur Saigon⁴⁸.

Pourtant, hauts fonctionnaires et officiers n'ont pas été unanimes, dans la mesure où la négation du caractère national du Can Vuong va conduire la politique de pacification d'échec en échec jusqu'en 1891. Des hommes comme l'ancien commissaire général au Tonkin Jules Harmand, les colonels Servière et Pennequin, le capitaine Gosselin et surtout le gouverneur général Jean-Marie De Lanessan analyseront avec clairvoyance le mouvement. Les conclusions que ce dernier, alors député radical, fait en 1887 à la suite de sa mission en Indochine sont catégoriques : « C'est au nom du patriotisme que l'Annam s'est soulevé après le 5 juillet comme s'était déjà révolté le Tonkin⁴⁹. » Appréciation lucide d'un soulèvement qui répond à la crise nationale sans précédent dans laquelle l'installation du protectorat et la partition du Tonkin plongent la société vietnamienne. Avec la capitulation de la Cour impériale devant une poussée « barbare » qu'elle n'a pas les moyens conceptuels d'évaluer, non seulement le mandat céleste qu'était censée détenir la dynastie vacille, mais encore tout le tissu psychologique collectif se déchire. C'est l'ordre cosmique qui subitement se dérègle : « Maintenant le ciel est bas, la terre est haute⁵⁰ », dit une chanson populaire. Dans ce terrible traumatisme moral, le seul recours solide est de suivre l'appel du pouvoir légitime. « L'empereur Ham Nghi, réfugié dans les provinces du Quang Binh, représentait aux yeux du peuple la patrie en lutte contre l'étranger », constatera le colonel F. Bernard⁵¹.

Le mouvement Can Vuong a été général mais il est resté fragmenté en soulèvements régionaux, chronologiquement décalés, faiblement coordonnés. A proprement parler, l'expression « *Can Vuong* » désigne le soulèvement du centre du Vietnam entre 1885 et 1888, loyaliste à l'égard du roi en fuite. Mais elle peut s'appliquer à l'ensemble des résistances vietnamiennes dans la mesure où leurs leaders se référaient très souvent à une royauté idéale incarnant l'indépendance du pays. Ces résistances comportent quatre foyers principaux. En Annam, où l'action coloniale est, en 1885, encore inconnue, l'ensemble de la société se lève, en toute légalité en quelque sorte, sous la direction de son élite lettrée pour défendre le trône. C'est ce que l'on constate au Nord-Annam, où les partisans de Ham Nghi, organisés à partir du Ha Tinh et du Quang Binh, en particulier autour du bastion naturel de la haute vallée du Song Giang d'où il est relativement facile de gagner le Laos, contrôlent dès février 1886 les provinces voisines du Nghê An et du Thanh Hoa d'où la dynastie est originaire. On y a massacré en masse les chrétiens, considérés comme des ennemis de l'intérieur, au Quang Tri notamment, en septembre 1885, au nom du mot d'ordre *binh tay, sat ta* (« chassons les Occidentaux, tuons les catholiques »). Représailles terribles qui vont marquer durablement la conscience collective. Après le départ de Thuyet pour la Chine au début de 1887, les insurgés du Nord-Annam sont pourtant vaincus et Ham Nghi est livré par des guerriers muong le 1^{er} novembre 1888. Mais un an plus tard à lieu, au Thanh Hoa, le mouvement Hung Linh (1889-1892) sous la direction du prestigieux Tong Duy Tan, tandis qu'au Ha Tinh et au Nghê An éclate en 1890 le grand soulèvement de La Son que conduit l'ancien censeur impérial Phan Dinh Phung jusqu'à sa mort en décembre 1895.

En Annam méridional, à moins de cent kilomètres de Huê, où la présence française est sporadique, les deux provinces du Quang Nam et du Quang Ngai se sont levées unanimement dès juillet 1885. Plus de cinq mille chrétiens sont féroce­ment massacrés au Quang Ngai à la mi-juillet. En 1886, la résistance aux mandarins collaborateurs gagne le Khanh Hoa et le Binh Thuan. Mais elle s'effondre l'année suivante sous les coups terribles que lui ont portés les mandarins ralliés à Dong Khanh, Nguyen Than au Quang Ngai, Tran Ba Loc et les troupes venues de Cochinchine plus au sud.

Dans les provinces du delta tonkinois, en revanche, la résistance est quelque peu différente. Ravagé depuis un quart de siècle par les révoltes, par les bandes chinoises, puis par la guerre de 1884-1885, le pays échappe de fait à toute autorité. C'est l'insupportable charge d'une lourde armée coloniale qu'il faut entretenir, ses violences, les levées incessantes de porteurs – 1 200 coolies chargés de 20 à 27 kilos pour 800 combattants lors de la colonne Borgnis-Desbordes contre Cho Moi en février 1889 –, qui, tout autant que l'appel royal, vont mobiliser la paysannerie. Mais l'action de mandarins énergiques, Tan Thuat à l'est, Nguyen Quang Bich à l'ouest, n'en a pas moins été essentielle. Très vite s'installe dans la majeure partie du delta, notamment dans la vaste plaine marécageuse du

Bai Say entre Hanoi et Hung Yen, une situation de double pouvoir : face aux autorités indigènes acquises à l'occupant s'oppose, la nuit, le pouvoir clandestin des chefs patriotes. Les insurgés y sont organisés en plusieurs dizaines de groupes armés, rarement inférieurs à deux cent cinquante hommes, et s'appuient sur des villages fortifiés, « entourés pour la plupart, écrit le général Frey, d'une double ou triple enceinte, constituée d'une forte haie de bambous, renforcée à l'intérieur d'un mur en terre formant un obstacle des plus sérieux ; entre ces deux enceintes successives s'étendent des mares profondes ; des ruelles étroites, tortueuses, livrant juste passage à un buffle, divisent le village en un nombre infini d'îlots, qui à l'occasion peuvent constituer autant de petits réduits distincts, de centres de résistance ⁵² ».

Les massifs qui cernent le delta, Dong Trieu, Bao Day, Tam Dao, Yen Thê, couverts d'épaisses forêts, sont les bastions des guérillas les plus durables. « Elles possèdent, relate le même auteur, un noyau permanent, aguerri, discipliné, tenu en haleine par d'incessantes incursions et auquel viennent s'adjoindre, à l'appel du chef, des contingents fournis par les villages de la région. Elles sont régulièrement constituées à la mode annamite en sections, compagnies, bataillons, armées même pompeusement dénommées par eux : armées d'avant-garde, d'arrière-garde, de l'aile droite de l'Armée Fidèle ⁵³. » Vêtue d'uniformes, blouse bleue jusqu'à mi-cuisse, pantalons courts, guêtres de toile forte, espadrilles, chapeau de paille, chaque guérilla est équipée de fusils modernes – assez souvent des Winchester à magasin, alors que les Français ont encore le fusil Gras –, de coupe-coupe, de revolvers pour les chefs de groupes ⁵⁴. Les chefs sont des Vietnamiens, pourvus de titres de mandarins militaires : doc (chef) Tich (Nguyen Van Hien), petit lettré de la province de Hai Zuong qui sera exilé en Algérie, doc Ngu (Hoang Dinh Kinh, dit le cai Kinh), dans la province de Lang Son, doi (sous-officier) Van dans celle de Bac Ninh, qui sera exécuté en 1889, dê (commandant) Tham, le célèbre Hoang Hoa Tham au Yen Thê. Certains sont chinois, comme Luong Tam Ky, fils d'un Taiping, installé dans la région de Cho Moi, au nord de Thai Nguyen. Ces guérillas ont construit au cœur de la jungle les puissants systèmes fortifiés que décrit le colonel Gallieni dans *Trois Colonnes au Tonkin*.

Enfin la haute région, proche de la frontière de Chine, est aux mains de bandes chinoises qui, elles, n'ont guère de rapports avec le Can Vuong. Certaines, installées à demeure, sont formées d'anciens soldats Taiping ou impériaux. D'autres sont itinérantes et se recrutent dans les communautés de Hunanais et de Hakka, venues de Hainan, fixées dans les deux Guang, telle la bande de Luu Ky, équipée de mille fusils à tir rapide, qui opère en 1892 dans le Dong Trieu. Il s'agit de bandits professionnels contrôlant le trafic frontalier de l'opium et des armes, des femmes et des enfants vendus en Chine comme esclaves.

Si l'on excepte les bandes chinoises, ces mouvements présentent des caractéristiques communes. Leurs chefs se réclament ouvertement par affiches, placards, de l'empereur Ham Nghi, sont titulaires de brevets

réguliers de mandarins et correspondent avec son entourage réfugié en pays muong. Ainsi, au Quang Nam, Nguyen Zung Hieu, l'une des grandes figures du Can Vuong, est vice-ministre de la Guerre faisant fonction de gouverneur des deux Quang⁵⁵. En fait, c'est une partie du système politique impérial qui, selon les régions, résiste plus ou moins ouvertement au nom du souverain légitime. Les chefs de la résistance taxent les villages, lèvent des hommes, ordonnent des corvées, disposent d'une véritable administration parallèle. Lorsque Nguyen Zung Hieu est capturé au Quang Nam, on s'empare de cinq cachets, deux cent cinquante brevets de mandarins, neuf cents registres d'impôts. Beaucoup de mandarins, jusqu'au sein de la Cour de Huê, aident secrètement le soulèvement ou du moins lui donnent des gages, beaucoup d'autres ont démissionné, au point que s'est ouvert au Tonkin un vide administratif qui n'est qu'incomplètement comblé par la nomination de fonctionnaires souvent médiocres et vénaux, qui, comme le relatera Jean Dupuis, se réfugient dans le double jeu : « A côté des mandarins officiels nommés par l'autorité française et gênés par conséquent pour conspirer ouvertement contre nous, il y avait à cette époque dans chaque province du Tonkin d'anciens mandarins cassés pour avoir précédemment pris parti contre nous et qui, du fond des villages où ils étaient cachés chez leurs parents et amis, étaient les véritables dépositaires de l'autorité royale, gouvernaient comme par le passé, quoique en cachette et organisaient de leur mieux la rébellion. Les mandarins officiels qui les connaissaient parfaitement les tenaient naturellement au courant de tout ce qui pouvait intéresser la cause de la résistance et n'agissaient que de concert avec eux⁵⁶. »

La guérilla

La science de la guérilla, de la mobilité et de la dispersion des forces, de la résistance a été remarquable. Certes, dans l'ensemble, la confrontation en est restée au stade de la guérilla locale. Mais, à plusieurs reprises, les leaders du Can Vuong ont tenté de dépasser ce stade et de sortir du cadre provincial. C'est le cas à la fin de 1886, lorsqu'ils organisent une base fortifiée au cœur du Thanh Hoa, à Ba Dinh, menaçant le dispositif militaire français à la jonction stratégique entre son secteur tonkinois et le Centre-Vietnam, entre la plaine et le pays muong. A Ba Dinh, point culminant du Can Vuong, s'est joué et perdu le « passage à une guerre généralisée et coordonnée⁵⁷ ». Construite dans les trois villages de My Khê, Thuong Ta et Mao Tinh (Ba Dinh : « le *dinh* des trois villages »), au milieu des rizières qui ont été inondées sous plusieurs mètres d'eau, reliée à la terre ferme par quatre digues étroites, la forteresse villageoise mesure 1 200 mètres sur 400. Elle est puissamment protégée par plusieurs enceintes enterrées, hérissées de bambous. Commandée par un remarquable chef militaire, Dinh Cong Trang, elle est défendue par environ trois mille hommes. Il en faudra trois mille cinq cents – parmi lesquels le capitaine Joffre –, ainsi que cinq mille coolies, vingt pièces d'artillerie et

un siège de deux mois à partir du début décembre 1886 pour l'enlever, le 21 janvier 1887⁵⁸.

Certains chefs conçoivent des raids audacieux. En juillet 1891, le doc Ngu (Nguyen Duc Ngu) vient s'installer dans les villages de la rive gauche du fleuve Rouge, en face de Hanoi, et ses hommes ouvrent le feu sur la concession française, semant la panique parmi les Européens. Il faut une heure pour rassembler cinquante tirailleurs et l'incident coûtera son poste au gouverneur général Piquet. Cependant, en règle générale, les déplacements des groupes armés ne franchissent pas le cadre opérationnel de deux ou trois provinces (il y en a vingt-trois à l'époque au Tonkin) et leurs objectifs sont restés limités. La résistance n'a pas dépassé la guerre de partisans rurale.

Les paysans forment en effet les troupes du mouvement Can Vuong. Nombre de ses chefs sont issus du milieu des notables ou des paysans aisés. D'autres proviennent des éléments marginaux de la société rurale, comme le chef Lo dans la région de Son Tay, jeune paysan devenu tirailleur, puis déserteur, qui sera assassiné en 1889 à l'instigation des autorités, ou comme le célèbre dè Tham (Hoang Hoa Tham). Né vers 1860, petit gardien de buffles, enrôlé par les Pavillons Noirs en 1882, il résiste jusqu'en 1896 au cœur de l'impénétrable forêt du Yen Thê avec trois cents hommes armés de fusils modernes, soutenu par les villageois des environs. « Un héros, méritant toute notre admiration, comme il a celle de tous les Annamites », dira de lui le général Pennequin en 1911⁵⁹. Ses forts sont enlevés par Gallieni en novembre 1895 et il devient chef soumissionnaire en 1897. Il reprendra la lutte en 1913 jusqu'à son assassinat par des hommes de Luong Tam Ky, allié des Français. C'est bien la paysannerie qu'il a fallu combattre et c'est au *xa*, la communauté villageoise vietnamienne, si solidement organisée, pourvoyeuse de la résistance en hommes et en vivres, que l'armée coloniale livre la guerre. Difficile guerre des bois en montagne, non moins éprouvante guerre des rizières qu'il faut mener contre les gros villages vietnamiens situés au milieu des eaux, retranchés derrière d'impénétrables haies de bambous que l'on ne réduit que par l'artillerie et l'incendie. L'enjeu central de la guerre de pacification a bien été la soumission de la communauté rurale.

Mais ce sont les lettrés, la « classe hostile par excellence » selon Francis Garnier⁶⁰, qui fournissent à l'insurrection royale la plupart de ses grands leaders : Mai Xuan Thuong au Binh Dinh, Nguyen Zung Hieu au Quang Nam, les grands mandarins Nguyen Quang Bich, l'un des plus illustres lettrés de son temps, dans la région de Son Tay, Nguyen Thieu Thuat, ancien gouverneur de la province de Hai Zuong dans le Bai Say, et surtout, au Nord-Annam, le plus remarquable des chefs de la résistance, Phan Dinh Phung. Les lettrés constituent dans l'ancien Vietnam les véritables cadres d'une société rurale encore peu différenciée, l'équivalent d'un « bas clergé⁶¹ », dont les fonctions et l'influence sociales sont immenses. Souvent d'ascendance paysanne, ayant préparé les concours littéraires, ils sont nombreux dans les villages, où ont souvent coutume de se retirer d'anciens mandarins de haut rang. Presque tous se consacrent à

la direction des écoles et possèdent une grande autorité morale. Ils forment, selon de Lanessan, « la partie la plus intelligente, la plus active et la seule influente du pays, celle que suivent aveuglément les ouvriers des villes et les cultivateurs des campagnes, celle qui représente, de l'aveu même des missionnaires, le parti national ». Tandis que le mandarinat, au moins dans ses hautes sphères, semble avoir majoritairement prêté main-forte à la pacification, surtout à partir de 1891, l'élite villageoise a dirigé l'insurrection jusqu'à la fin et lui a donné sa coloration traditionaliste et patriotique. Évoquant dans ses souvenirs l'action de Nguyen Zung Hieu au Quang Nam, l'ancien résident à Huê Baille écrit : « Cet homme, jeune encore et d'une rare énergie, entouré peu à peu d'une renommée héroïque et presque fabuleuse, avait fini par se tailler dans cette province une véritable royauté [...]. Il était parvenu à donner au mouvement insurrectionnel du Quang Nam l'ampleur et le prestige d'un mouvement national. Il semblait qu'il eût éveillé à la vie patriotique des cerveaux mal préparés jusque-là à cette idée. L'empire qu'il exerçait dans la province était extraordinaire. Sur son ordre les villages se dépeuplaient, les paysans mettaient le feu à leurs cagnas pour faire le vide devant nos colonnes [...] ⁶². » Nguyen Zung Hieu devait être capturé en septembre 1886 et décapité.

La guerre coloniale

Jusqu'en 1891, l'armée du protectorat est tenue en échec. Le corps expéditionnaire, pléthorique – il compte 42 000 hommes à la fin de 1885 et, par suite de la rotation des effectifs, en immobilise 100 000 ⁶³, alors que l'armée britannique qui conquiert la Haute-Birmanie à la même époque n'en rassemble que 22 000 –, se révèle longtemps inadapté à la situation politique et stratégique qu'il a pour tâche de maîtriser. Troupes médiocres, en partie recrutées dans des unités douteuses – « zéphirs » des compagnies disciplinaires, Légion étrangère, condamnés des tribunaux militaires –, ravagées de manière endémique par les épidémies, comme le choléra, en août-septembre 1885, qui emporte 4 % des effectifs. Commandement longtemps incapable d'analyser ses adversaires – « Ils ne comprennent que le canon », dit de ses collègues le colonel Borgnis-Desbordes –, auxquels est appliquée indistinctement la dénomination de « pirates », oscillant entre la stratégie des colonnes lourdes lancées à leur poursuite – plus de deux cents au Tonkin entre 1885 et 1891 – et celle du quadrillage par un réseau de postes dispersés, dévoreurs des réserves – il y en aura jusqu'à 259 ⁶⁴ –, déchiré par les rivalités entre l'Armée de terre et la Marine, entre généraux et hauts fonctionnaires civils. Rivalités que complique gravement, dès 1885, le conflit permanent entre les Affaires étrangères, dont relèvent les résidents généraux et qui sont décidées à appliquer le protectorat, et le ministère de la Marine et des Colonies, favorable à l'administration directe. Constans, gouverneur général en 1887-1888, futur ministre de l'Intérieur lors de la crise boulangiste, déplore dans un rapport de mars 1888 la stérilité « de ce régime de petits

postes couvrant le territoire et multipliés indéfiniment. Ces allées et venues incessantes de colonnes en quête d'aventures, les réquisitions des coolies ordonnées à l'improviste et enlevant les hommes valides à la culture pour en faire des bêtes de somme qui meurent à la peine et jonchent les routes de leurs cadavres⁶⁵ ». De fait, le delta du fleuve Rouge connaît les horreurs de la guerre coloniale : levée des coolies pour l'armée, réquisitions de vivres et du bétail, saccage des *dinh* (maisons communes), incendie des villages, exécutions sommaires, « baïonnetades » (De Lanessan) ordonnées par le général de Négrier, sans compter les épidémies, la baisse de la production, la fuite des paysans. A mesure que grandit la résistance, la violence répressive se généralise, comme en témoignent d'innombrables récits, tel ce journal de marche « ordinaire » de la colonne du Bai Say à la saison sèche 1885-1886, éloquent par son laconisme : « 18/9 : la battue ne trouve rien mais à son retour, elle ramasse deux petits groupes d'Annamites installés dans les joncs, dans des cahutes sur pilotis – ces gens égarés sont fusillés. 19/9 : une colonne volante de 70 légionnaires fouille un village : un grand nombre de pirates sortent à toute vitesse et s'enfuient vers le nord, conduits par deux hommes à cheval. Ces groupes passent sous nos feux [...]. Bon nombre d'entre eux restent sur le terrain. A 6 h 15 irruption dans le village [...]. Un groupe de 25 pirates s'échappent... La moitié est fusillée par les postes extérieurs d'observation⁶⁶. »

De 1885 à 1888, l'armée française et les milices vietnamiennes qu'elle a recrutées ne parviennent qu'à empêcher la concentration des guérillas, à occuper quelques points de la frontière, les secteurs de Cao Bang, Lang Son et Mon Cai notamment, et à capturer Ham Nghi le 29 octobre 1888, ce qui n'empêche pas la résistance de se poursuivre en son nom. Il a fallu traiter avec plusieurs des chefs de la guérilla. Ainsi, le Chinois Luong Tam Ky, devenu « chef soumissionnaire » à l'été 1890, reçoit l'administration de la région de Cho Chu, le droit d'armer 500 *linh co* (soldats) et une pension annuelle de 150 000 francs⁶⁷. Aucun progrès jusqu'en 1890, tout au contraire. A la saison sèche de 1890-1891, comme l'a montré Ch. Fourniau, le Can Vuong culmine, ce qu'explique le rejet de la domination étrangère par une paysannerie rendue exangue par le fardeau de la guerre coloniale. La colonisation fait face à une situation de crise aiguë, de désordre et de misère extrêmes, aggravée par les terribles inondations du fleuve Rouge. La famine apparaît. Dans la haute région, les Français affrontent près de dix mille hommes armés de fusils, dans le delta plus de deux mille cinq cents répartis en trente-sept guérillas⁶⁸. « Le Tonkin, écrit le résident Bonhoure, était une immense Vendée où les bandes insurgées apparaissaient le soir, disparaissaient le matin, se dispersant et se réunissant en un clin d'œil⁶⁹. » Pour la résistance, après les échecs de 1888, c'est le début d'un second souffle, marqué par le mouvement de Phan Dinh Phung au Nghê Tinh (1890-1895).

Pourtant, la résistance des lettrés va succomber. Les interprétations invoquées à un siècle de distance pour rendre compte de son échec butent sur une part d'inexplicable. Qui pourra dire la cassure, le trouble,

qui font qu'une levée contre une domination étrangère cède la place à la lassitude nationale, à la résignation ? Sans doute, la faiblesse stratégique majeure du Can Vuong a-t-elle été sa dispersion, l'impossibilité de l'effort articulé des forces du Tonkin et de celles de l'Annam. S'y sont conjuguées la supériorité militaire française face à un adversaire numériquement limité qui, privé de l'aide chinoise, n'est souvent équipé que d'armes blanches – la guerre coloniale oppose deux technologies « inégales » –, mais tout autant l'exploitation par les autorités françaises des divisions horizontales de la société vietnamienne et des faiblesses internes du Can Vuong. Celui-ci s'est d'abord heurté à un attentisme difficile à évaluer de la part des élites rurales. Il n'est pas interdit de penser qu'au Tonkin celles-ci finiront par se résigner à, accepter la domination étrangère du moment qu'elle met fin aux violences qui ravagent les campagnes. En second lieu, des dissidences importantes fournissent des appuis précieux au pouvoir colonial. Les villages chrétiens ont apporté aux troupes débarquées en 1883 une aide considérable, d'autant plus efficace qu'ils étaient solidement encadrés par leur clergé et menacés dans leur existence. Victimes en Annam, mais pas au Tonkin, des atroces massacres de 1885 – il y a peut-être eu quarante mille victimes au cours de l'été sur environ cent quarante mille chrétiens dans le protectorat d'Annam –, les chrétiens se sont livrés à de terribles représailles contre les lettrés et les paysans soulevés et ont fourni au corps expéditionnaire de nombreux coolies (plus de cinq mille lors de la bataille de Ba Dinh). En outre, les relations conflictuelles entre les minorités montagnardes et l'administration impériale affaiblissent la résistance précisément dans les régions où les opérations des troupes françaises auraient été très difficiles, même si les Thai de Lai Chau et les Muong ont fait preuve d'une grande loyauté envers Ham Nghi et Ton That Thuyet. Enfin, la défense des Nguyen ne fait pas l'unanimité, par exemple parmi les patriotes du Binh Dinh, qui semblent avoir conservé un souvenir vivace des Tay Son insurgés au XVIII^e siècle.

Surtout, en dépit de son audience populaire, le Can Vuong n'a pas été un mouvement national moderne, incluant un projet de transformation sociale et de modernisation globale, capable d'assumer face à l'impérialisme français la question historique du « progrès ». Celle-ci n'est en fait posée que par la colonisation. Le seul idéal des lettrés résistants et de leurs partisans est la défense de l'ordre confucéen contre les Barbares occidentaux, et de ses garants, l'État impérial et la communauté villageoise, même si certains d'entre eux ne semblent pas insensibles à la problématique de la modernisation. C'est avant tout à la classe dirigeante des lettrés-fonctionnaires, des propriétaires fonciers et des notables ruraux qu'ils s'adressent. « Les démons occidentaux ne troubleront plus longtemps le royaume, lit-on dans l'un de leurs appels. Que tous ceux qui leur fournissent le poisson et la viande viennent dans nos rangs, que les étudiants et les lettrés du Nord et du Sud, que les mandarins pourvus d'emplois et ceux qui en attendent un, que les enfants des familles de mandarins, que ceux qui se préparent pour l'examen de bachelier et ceux

qui ont subi cet examen, que tous les chefs de canton, que tous les chefs de village se réunissent en troupe et courent sus aux pirates [les Français]⁷⁰. » Le patriotisme, pour vigoureux qu'il soit, se définit dans les termes confucéens de la relation prince-sujet : fidélité (*trung*) et loyauté (*nghia*). Il est fondamentalement passéiste, conservateur et loyaliste. Ainsi, quand les lettrés s'emparent de la citadelle de Quang Ngai en juillet 1885, ils s'empressent de légitimer leur action en plaçant à leur tête le prince Tuy Ly, oncle de Tu Duc, qui avait été exilé dans la ville par le régent Thuyet⁷¹. Comme le remarque Ch. Fourniau, à la différence des grandes révoltes populaires chinoises du milieu du XIX^e siècle, le Can Vuong n'a pas émis la moindre revendication sociale. La légitimité qui le fonde n'a d'autre source que le pouvoir impérial. La résistance des lettrés et d'une partie de la société paysanne est le fait d'une nation-État, ancienne certes, mais d'une « nation royale », dont la structure organisatrice est un État monarchique qui s'est séparé un millénaire auparavant de l'empire-monde qu'était la Chine. Nation et État dynastique s'identifient, il n'existe pas d'idéologie nationale moderne. Penser le Vietnam, en cette fin du XIX^e siècle, c'est encore penser l'empereur, et le faire dans les termes du loyalisme dynastique et de la vision confucéenne des relations humaines, double légitimation qui précisément se trouve détournée, par la formule du protectorat, au service de l'étranger. La référence politique de cette conscience nationale est devenue subitement confuse.

Là réside la contradiction fondamentale du Can Vuong, qu'est en mesure d'exploiter la colonisation dès lors qu'elle cherche et parvient à passer une alliance – évidemment conflictuelle – avec la dynastie et la majeure partie du mandarinat. De ce point de vue, il faut bien admettre qu'au Vietnam la mise en place de la colonisation n'a pas été une simple conquête par l'étranger, mais tout autant un processus interne auquel une partie des Vietnamiens a participé. Mais il a fallu pour cela que les colonisateurs abandonnent leur rêve d'une annexion pure et simple du pays. Un premier pas en ce sens s'esquisse empiriquement avec le grand physiologiste Paul Bert, nommé par Freycinet résident général de l'Annam-Tonkin le 31 janvier 1886, en même temps que les deux résidents supérieurs de l'Annam et du Tonkin, Dillon et Vial, fonctionnaires catholiques fort lucides. Député gambettiste de l'Yonne, inspirateur des lois scolaires de 1880-1882, ancien ministre de l'Instruction publique dans le « Grand ministère » de Gambetta en 1881-1882, ambitieux et impérieux, ce représentant de la bourgeoisie libérale est pénétré de la foi républicaine dans la trilogie démocratie, science et progrès, dont la colonisation est pour la culture républicaine du XIX^e siècle l'indispensable mode d'universalisation. Entré en politique, le brillant savant, qui a succédé à Claude Bernard en 1869 à la chaire de physiologie de la faculté des sciences de Paris et découvert la greffe animale, croit à la transplantation du modèle républicain dans la civilisation extrême-orientale : autant que par celle des officiers et du négoce, l'Indochine aura été fondée par la République de la science... Avec son équipe de

francs-maçons anticléricaux (Klobukowski, Dumoutier, Pène-Siefert, Joseph Chailley, etc.), il est favorable, en ce qui concerne le Tonkin, aux thèses annexionnistes, foncièrement hostile au mandarinat. Il installe sur place le régime du protectorat, mis au point par le décret du 27 janvier 1886 qui en confie la tutelle aux Affaires étrangères et subordonne le pouvoir militaire au pouvoir civil, ainsi que l'appareil des résidents provinciaux.

Surtout, il est impératif, pense-t-il, de nouer le dialogue politique avec une partie de la société vietnamienne et de ses élites, de « faire de la nation annamite notre associée ⁷² », politique pourtant biaisée par la mise en dogme sur son bref mandat (il meurt à Hanoi en novembre 1886) du schéma simpliste de l'opposition entre Tonkinois et Annamites que traduit l'établissement, imposé à Huê, de la fonction de *kinh luoc* (commissaire impérial) au Tonkin. C'est enlever le Nord du pays à la gestion directe de Huê. Ce qu'il préconise ? « Au Tonkin, faire la politique démocratique, pacifier par l'indigène paysan... » – d'où la réunion d'une éphémère Commission des notables élue – « ... en Annam, rassurer les lettrés, relever le prestige du roi, faire de la politique aristocratique, pacifier par l'indigène lettré... ⁷³ ». La politique de Paul Bert échoue, mais pas totalement. Elle l'amène à « vietnamiser » la pacification, qu'il ose confier régionalement à des mandarins comme Nguyen Than, dont la féroce campagne de 1887 vient à bout de la résistance au Quang Ngai et qui écrasera en 1895 l'insurrection de Phan Dinh Phung. Influencé par le modèle britannique de l'Indian Army – des unités indigènes encadrées par un corps d'officiers européens –, le protectorat va faire appel de plus en plus à des troupes recrutées sur place. Dès l'été 1888, les effectifs européens tombent à 14 000 hommes, qu'appuient 22 000 soldats vietnamiens. En Annam, il n'y aura jamais plus de 500 militaires européens sur un territoire de mille kilomètres de longueur ⁷⁴. Au Tonkin en 1894, il n'y a plus que 5 000 soldats et officiers européens pour 12 000 tirailleurs ⁷⁵. L'Indochine aura été soumise et tenue par un outil militaire largement composé de colonisés.

L'incapacité des thèses annexionnistes et assimilationnistes à asseoir le régime colonial impose donc peu à peu l'idée que, contre une résistance nationale, la guerre est d'abord politique. Elle se cherche encore après la mort de Paul Bert, sous le gouverneur général Richaud (1888-1889), pourtant acquis à la stratégie des colonnes lourdes, qui perçoit que la clé de la pacification se trouve à l'intérieur de la communauté villageoise dont il faut gagner d'une manière ou d'une autre les notables. Elle finit par aboutir sous J.-L. De Lanessan, député de l'Alliance républicaine, nommé gouverneur général le 21 avril 1891, alors que la colonisation est dans une impasse complète. En un an, cet ancien médecin de la marine, botaniste et zoologiste important, éditeur de Buffon, professeur à la faculté de médecine de Paris, républicain athée et matérialiste, venu de l'extrême gauche radicale ⁷⁶, rétablit la situation. Avec lui, une nouvelle configuration intellectuelle informe la gestion coloniale, une lecture « scientifique » des rapports à établir avec les peuples assujettis, inspirée

des deux thèses fondamentales de l'anthropologie transformiste française de la fin du siècle : le classement hiérarchique des sociétés sur l'échelle du progrès, la loi de concurrence/solidarité censée régir le vivant et gouverner le social⁷⁷. L'action de De Lanessan conçoit la colonisation comme l'« agent transformateur » des sociétés retardées. Vivifiée par la morale durkheimienne, elle va déboucher vers 1905 sur l'affirmation du nouveau concept de la politique coloniale républicaine, l'association. De Lanessan l'expérimente l'un des premiers avant d'en formuler en 1897 le contenu théorique : coloniser est un phénomène d'ordre naturel et historique, fait à la fois de concurrence et de coopération, de mise en complémentarité « dirigée » des Européens et des peuples « indigènes » pour la mise en valeur du monde⁷⁸. Il fonde sa politique sur la triple reconnaissance de l'unité du peuple vietnamien, du caractère national de la résistance et du lien organique qui unit le mandarinat confucéen à l'élite et à la société rurales. Son programme ? « Gouverner l'Annam et le Tonkin en nous appuyant sur toutes les forces vives du pays : le Roi, la Cour et le Conseil secret, les mandarins et les lettrés⁷⁹ », bref définir les termes d'un compromis historique avec le corps politique du Dai Nam, mobiliser ce qu'il conserve de légitimité sociale, ce qui suppose même de rétablir l'unité des deux protectorats, « gouverner avec les hommes du parti conservateur et national, avec ceux qui sont considérés comme les représentants de la nationalité annamite et de l'intégrité de l'empire », tel l'influent régent Nguyen Trong Hiep.

Dans cette optique, le village bénéficie d'un allègement des levées et des réquisitions, ainsi que des éléments d'un programme embryonnaire de travaux publics, l'impôt est normalisé. En même temps, adoptant la stratégie expérimentée sur la Haute Rivière Noire par un officier exceptionnel, le colonel Pennequin, reprise par une nouvelle génération d'officiers, Servière, Gallieni, Lyautey, Famin et d'autres, De Lanessan répare l'erreur qui consistait à n'occuper que les régions basses en surveillant sommairement les massifs montagneux qui, pourtant, commandent stratégiquement les deltas. En août 1891, la périphérie montagnaise, peuplée de minorités thai, tho, nung est découpée en quatre territoires militaires confiés à l'administration d'officiers. La « politique des races », dont Gallieni se fait le théoricien⁸⁰, valorise, à partir de leur étude ethnographique, les particularismes linguistiques, sociaux et politiques des ethnies minoritaires et les renforce : imposition modérée, corvées réduites au minimum, dépossession des mandarins vietnamiens, restauration ou consolidation du pouvoir des chefs coutumiers, les *quan lang*, tolérance par l'administration de leur maîtrise de la contrebande de l'opium. Elle permet de susciter une contre-guérilla efficace par la distribution de dix mille fusils, dûment contrôlés, aux villages thai et muong. La guerre indochinoise est, ainsi le point de départ d'un vaste mouvement de pensée dans l'élite militaire française, qui, animé par l'école Gallieni-Lyautey, va aboutir à une théorisation de la guerre coloniale, conçue comme une guerre autant politique que militaire, qu'exposera

Lyautey dans son célèbre article de *La Revue des Deux Mondes* de février 1900 « Du rôle colonial de l'Armée ».

Enfin, l'attitude de la Chine n'est pas moins décisive. Le retrait de ses troupes et des Pavillons Noirs en 1885 a privé la résistance d'un soutien indispensable. L'appui qu'elle accorde aux autorités du Tonkin, à la suite de la guerre sino-japonaise de 1894 et des missions de Gallieni en 1894 auprès du maréchal Su, commandant militaire du Guangxi, enlève aux bandes chinoises une partie de leur ravitaillement et leurs indispensables « sanctuaires » en territoire chinois. La frontière est verrouillée par une ligne de blockhaus, son abornement est poussé rapidement, tandis qu'une seconde ligne de postes de milice ceinture le delta. La convention franco-chinoise du 7 mai 1896 instaure un efficace système de police mixte qui va permettre de contrôler la frontière jusqu'en 1940. Les Chinois sont photographiés, contraints de porter une carte d'identité. Chaque territoire militaire est méthodiquement « ratissé » par la progression lente d'une ligne de postes provisoires – c'est la tactique de la « tache d'huile » définie par Pennequin –, ouvert par la construction d'un réseau de routes et de chemins muletiers. La zone montagneuse est ainsi pacifiée entre 1892 et 1896.

Entre-temps, le mandarinat, jusqu'alors hésitant, est passé à la collaboration dès 1891-1892 et son rôle va être décisif. La brève participation d'un haut personnage respecté comme Hoang Kê Viem à la pacification du Quang Binh en 1886 était un premier signe d'un ralliement virtuel que va incarner la figure de Hoang Cao Khai, *Kinh luoc* du Tonkin. De Lanessan s'efforce de renforcer l'autorité de la Cour, réaffirme sa souveraineté sur le Tonkin. Les fonctionnaires vietnamiens, par le réseau d'influences et de relations familiales et personnelles qui les unit à l'élite lettrée et aux notables, sont en mesure d'épurer les communautés villageoises. Ainsi s'inverse en 1892 le rapport de forces politique. Acéphale, privée d'aide externe, la résistance, chassée du delta du Tonkin, doit se replier dans la Moyenne région, où elle se fractionne et se coupe du village. Son horizon politique et militaire se rétrécit peu à peu aux crêtes des massifs où elle campe. La défection de la cour la prive de tout projet politique crédible. Dès lors, comment pourrait-elle vaincre par la seule mobilisation du patriotisme élémentaire ? Après 1891, son combat est désespéré. Avec la défaite en janvier 1896 du dernier grand mouvement, celui de La Son au Nghe Tinh, l'initiative militaire passe pour longtemps aux mains des Français. Le gouvernement général est en mesure de monnayer les soumissions, non seulement celles des authentiques pirates, mais aussi celles des derniers chefs de la guérilla anticoloniale, comme le dè Tham au Yen Thê, une première fois en avril 1894, puis à nouveau en 1897. La campagne finale contre les dernières poches de résistance dans la Haute région a lieu en 1895-1896. L'année suivante, les forces françaises sont maîtresses de l'ensemble du pays.

L'occupation du Laos et la formation d'une zone d'influence française en Chine du Sud

L'achèvement de la conquête du Vietnam posait le problème de la fermeture de l'espace indochinois à l'ouest, dans le vaste *hinterland* des pays laotiens et des États shan où s'affrontaient depuis longtemps les stratégies tributaires de Huê et de Bangkok : en 1830, le Siam avait annexé le petit État de Vientiane, déporté une partie de sa population à l'ouest du Mékong, puis imposé le tribut à celui de Luang Prabang, tandis que la principauté de Xien Khouang et le nord-est du Laos tombaient dans la dépendance du Vietnam au milieu du siècle⁸¹. L'échec, à la fin de 1885, des velléités françaises en Birmanie (traité commercial franco-birman du 15 janvier 1885, mission Deloncle à Mandalay en mai, initiatives du consul Haas) – l'armée anglaise occupe le pays en novembre – déplace la confrontation franco-anglo-siamoise plus à l'est, dans le bassin du Mékong⁸². La question du Mékong a dès lors trois enjeux. Tout d'abord, le devenir des principautés lao, héritières très affaiblies de l'ancien royaume de Lan Sang, et des seigneuries tay : principauté royale de Luang Prabang, à la fois tributaire du Siam, du Vietnam et, de manière plus lâche, de la Chine ; pouvoirs princiers qui survivent aux anciens États de Vientiane, Xien Khouang et Bassac, auxquels il faut ajouter la principauté de Muong Sing, qui commande le passage entre la Birmanie et le Yunnan ; confédérations des Sipsong Panna (les « douze principautés ») sur le haut fleuve, tributaire de la Chine et de la Birmanie, et des Sipsong Chau Tay, sur les confins lao-vietnamiens vers la rivière Noire, organisées en seigneuries (*muong*) aux mains de chefs héréditaires, les *tao*, appartenant à des lignages aristocratiques, en particulier la puissante famille Deo Van Tri dans la région de Lai Chau. Son deuxième enjeu est le statut régional du Siam alors en voie de modernisation, dont les postes militaires progressent après 1885, à la faveur de l'affaiblissement du Vietnam, sur la rive gauche du Mékong en direction de la cordillère Annamitique, du plateau de Tran Ninh et de la haute rivière Noire. Mais le conflit du Mékong oppose surtout Paris, qui se réclame des « droits » de l'empire du Dai Nam, et Londres, dont les intérêts commerciaux au Siam sont considérables, qui souhaite rattacher les principautés du haut Mékong à la Birmanie ou, au moins, les constituer en États-tampons entre l'empire des Indes et l'Indochine française⁸³ et étendre son commerce jusqu'au Yunnan par la construction du chemin de fer Moulmein (Birmanie)-Simao (Yunnan), activement soutenue par les chambres de Commerce de Londres et de Manchester. Le Tonkin risque de se trouver ainsi subitement dévalorisé.

Après 1890, sous la pression du parti colonial d'Eugène Étienne et de Théophile Delcassé, d'un lobby « laotien » (le Syndicat français du Haut-Laos) organisé en 1888 par un futur député de la Cochinchine, François Deloncle, mais aussi de Gabriel Hanotaux, influent ministre des Affaires étrangères de 1894 à 1898, et de son entourage de diplomates

acquis à la politique impérialiste, la France abandonne son ancien projet de neutralisation du Siam par sa transformation en un État-tampon entre les deux domaines coloniaux anglais et français. A Paris, l'Union indochinoise va être considérée pour un temps comme la base initiale d'un vaste empire sud-est asiatique, englobant le Siam et les pays lao, qu'a explorés Auguste Pavie, autodidacte doué, libre-penseur, colonial non conformiste, au cours de l'étude la plus systématique jamais entreprise jusqu'alors de l'Indochine centrale : environ 75 000 kilomètres parcourus, 675 000 kilomètres carrés couverts⁸⁴. Vice-consul à Luang Prabang en 1886 puis commissaire général au Laos, Pavie dispute le terrain aux Siamois. Lors d'une invasion des Ho et des Thai de Deo Van Tri, il obtient du roi de Luang Prabang, Oun Kham, qu'il demande le protectorat de la France. Au début de 1888, Son La, Lai Chau, Dien Bien Phu, en pays thai, sont occupés par des colonnes militaires et, grâce à l'action de Pavie, les aristocraties thai se rallient, en particulier la puissante famille Deo Van Tri en avril 1890. En février 1892, Delcassé, sur la base d'un rapport de Deloncle et d'une pétition signée par 200 députés, annonce que la France « reprend » la rive gauche du Mékong.

Il en résulte la crise franco-siamoise de 1893-1895. En avril-mai 1893, des canonnières remontent le moyen Mékong, trois colonnes militaires reconduisent les garnisons siamoises au-delà du fleuve. Malgré l'envoi de navires anglais devant Bangkok, une escadre française occupe Chantaboun dans le golfe du Siam, le 13 juillet 1893, et remet le 20 un ultimatum au gouvernement siamois. L'objectif de Delcassé est d'imposer à ce dernier un protectorat, ce qui explique les exigences françaises, la mise en application d'un blocus naval et la menace d'une occupation des provinces d'Angkor et de Battambang cédées en 1867. La tension franco-anglaise est très vive, le compromis sera tardif. Par le traité du 13 octobre 1893, Bangkok accepte, sous la pression de Londres, l'évacuation de la rive gauche du Mékong et la démilitarisation d'une zone de 25 kilomètres sur la rive droite. Une commission mixte franco-britannique est chargée de négocier le règlement de la question du haut Mékong. Difficile confrontation car, à Paris, la pression du parti colonial et du gouvernement général de l'Indochine en faveur d'un protectorat sur le Siam, dans la perspective d'un partage général de l'Extrême-Orient qui semble s'annoncer après la guerre sino-japonaise de 1895, redevient très forte à la fin de 1894. « Bangkok pourrait faire partie du lot qui nous serait réservé », écrit Gabriel Hanotaux en juin 1895⁸⁵.

C'est finalement le risque d'un affrontement militaire avec l'Angleterre, protectrice du Siam, alors que monte la tension à propos du haut Nil, pendant africain de la question du Mékong, qui amène la France à accepter les propositions anglaises d'octobre 1895 d'un condominium sur le Siam. L'accord franco-anglais du 15 janvier 1896 règle l'ensemble du conflit à l'avantage de l'Indochine. Mais la France abandonne son projet de protectorat sur le Siam. Le haut fleuve formera la frontière entre la Birmanie et l'Indochine. Le Siam est divisé en trois zones : une zone tampon centrale, la vallée du Chaophraya où les deux pays s'engagent à

ne pas faire pénétrer de troupes ni à acquérir de privilèges ; deux zones d'influence de part et d'autre, anglaise à l'ouest et au sud, française à l'est. Les avantages obtenus de la Chine par la France et l'Angleterre au Sichuan et au Yunnan seront étendus aux nationaux de chacune des deux puissances.

Il s'agit en fait d'un vaste troc régional entre le bassin du Mékong, désormais français, l'ouest et le sud de la péninsule malaise, englobés dans la sphère britannique. Après le départ de Pavie en 1895, les pays lao sont regroupés en deux territoires, le Haut Laos, capitale Luang Prabang, et le Bas Laos, chef-lieu Khong, confiés à des commissaires généraux. Ils seront fusionnés le 19 avril 1899 en une seule résidence supérieure installée à Vientiane. Le Siam devra ultérieurement céder à deux reprises des territoires qui lui avaient été reconnus en 1893 : la province de Champassak et le port de Krat au Laos en 1904 ; les deux provinces de Battambang et d'Angkor au Cambodge et celle de Sayaboury au Laos, en échange de la restitution de Krat, par le traité du 23 mars 1907, que confirmera l'accord de 1926 démilitarisant la frontière du Mékong et en précisant le tracé fluvial. A cette date, le partage de la péninsule indochinoise est terminé.

Enfin, à la même époque, le but initial de la conquête de l'Indochine, la pénétration du marché chinois, « la seule réserve que nous garde l'avenir » (U. Pila), est atteint mais se révélera quelque peu décevant. La convention de Pékin de 1887 a ouvert trois villes de Chine du Sud au commerce français et a accordé à ce dernier la clause de la nation la plus favorisée. En 1889 est créé le consulat de Mengzi au Yunnan, dont les deux premiers titulaires Émile Rocher et Dejean de La Batie sont d'efficaces promoteurs des intérêts français. Le prêt de 400 millions de francs accordé à Pékin avec la garantie gouvernementale par un groupe de banques parisiennes pour financer l'indemnité de guerre que la Chine doit verser au Japon en 1895 permet à la France de se faire reconnaître, par la convention du 20 juin 1895 (la Convention Gérard), la cession de Muong Sing sur le haut Mékong, la priorité pour les concessions minières du Yunnan et dans les deux Guang, le droit de prolonger les lignes ferroviaires du Tonkin en territoire chinois. Du coup, stimulé par le Quai d'Orsay et par le ministère des Colonies, l'intérêt du capital français pour l'équipement de la Chine s'aiguise. De vastes projets de liaison entre les mines d'étain, de cuivre et de fer du Yunnan et les charbonnages du Tonkin voient le jour à la suite des diverses missions d'étude qui parcourent le sud de la Chine de 1895 à 1898 sous l'égide du Comité des forges⁸⁶. L'action de Paul Doumer, ancien ministre des Finances, devenu gouverneur général de l'Indochine en mai 1897, est décisive. A la suite de son voyage en France à l'été 1898, il gagne les milieux politiques et d'affaires aux projets ferroviaires et miniers en Chine du Sud et fait campagne pour l'annexion du Yunnan. Certains iront jusqu'à rêver d'un Fachoda réussi sur le haut Yangzi. Par les accords du 12 juin 1897 et du 10 avril 1898, Pékin cède à la pression, s'engage à n'aliéner aucun territoire à une puissance étrangère dans les trois provinces limitrophes du

Tonkin jusqu'à l'embouchure du Xijiang, concède aux intérêts français les deux lignes de chemin de fer Lang Son-Nanning et Lao Cai-Yunnanfu, et accorde à la France pour un bail de 99 ans la baie de Guangzhouwan, afin d'y établir une station charbonnière. En quelques mois sont ainsi jetées les bases d'une vaste zone d'influence française en Chine méridionale.

Au terme de ce demi-siècle, à la faveur de l'émergence du nouvel ordre asiatique, la France s'est assurée la maîtrise d'un vaste espace de 740 000 kilomètres carrés, le plus peuplé de son second empire colonial, d'un ensemble de civilisations et d'États très anciens. Par l'Indochine autant que par l'Afrique du Nord et l'Afrique noire, la France, maintenant républicaine, achève de se constituer en « société impériale », pour reprendre le concept novateur proposé par Christophe Charle⁸⁷. Dans la péninsule, la gestion des voisinages entre peuples se trouve bouleversée. A un mode de reconnaissance des entités politiques et des souverainetés fondé sur la mise en œuvre de relations symboliques – rites de légitimation par les premiers « Maîtres du sol », tels les Souei au Cambodge, emprunts de titres royaux de la tradition indienne, détention de signes palladium, allégeances tributaires à l'égard de l'Empire chinois (cas du Dai Nam ou du muong de Luang Prabang) et du Siam (monarchie khmère) – ont succédé le quadrillage frontalier moderne, les traités internationaux et l'organisation impérialiste de l'espace indochinois. L'Indochine française, loin d'être artificielle, aura résulté autant de la dynamique des événements, du choc des initiatives antagonistes que de la mise en œuvre d'un programme tracé par avance. En métropole, c'est l'avènement d'une certaine configuration intellectuelle, la nouvelle culture scientiste, industrialiste, républicaine, qui a rendu possible ce « moment indochinois » de l'histoire française et du même coup s'en est trouvée consolidée. Enfin, entre 1867 et 1884, l'« autre » voie possible, non coloniale, de l'expansion impérialiste en Asie, de l'impérialisme français notamment, c'est-à-dire la transformation des États autochtones en partenaires dépendants de l'Occident, assortie du maintien de leur statut d'indépendance politique, ne s'est fermée que progressivement dans l'aire indochinoise. Cette fermeture n'est elle-même pas seulement imputable aux contraintes internationales dans lesquelles s'est trouvé pris l'impérialisme français ni aux multiples demandes d'expansion qui travaillaient la société française du XIX^e siècle, mais, tout autant, à l'incapacité des élites vietnamiennes à concevoir leur avenir dans cette « autre » perspective, non coloniale, de l'expansion occidentale.

La mise en dépendance du royaume khmer a certes été difficile. Elle s'est heurtée à un soulèvement si général en 1885-1886 que les colonisateurs, aux prises au Vietnam – leur principal objectif – avec une résistance en voie de généralisation, ont dû recourir à la médiation royale et abandonner leur projet d'annexion pure et simple. Comme l'ont montré Alain Forest et Milton Osborne⁸⁸, ils ne pouvaient capturer les ressorts

du pouvoir politique khmer qu'à condition de renforcer le pouvoir symbolique du roi, le « maître des existences ». Au Cambodge, la colonisation devra s'armer de patience et l'identification de la nation à la royauté ne cessera de se renforcer.

Il en est allé autrement au Vietnam, où il a fallu vaincre une longue opposition armée et briser moralement, idéologiquement et politiquement la royauté. L'issue de cette difficile épreuve de force a été largement déterminée par l'attitude de l'Empire chinois. Contraint à renoncer à l'ordre tributaire en Asie du Sud-Est, Pékin esquisse dans la guerre de 1884-1885 ce qui sera la politique indochinoise de la Chine jusqu'en 1950 : tout en respectant pour l'essentiel le compromis franco-chinois, contrôler, par une aide calculée et limitée, les adversaires vietnamiens de la France, dans la perspective reportée à plus tard d'une expansion vers le sud et d'une satellisation des futurs États nationaux modernes de la péninsule.

L'attitude ambiguë et contradictoire adoptée au Vietnam en 1884-1888 par la monarchie et la bureaucratie confucéennes, prisonnières de leur propre tradition idéologique, est lourde de conséquences pour l'avenir. L'action de Ton That Thuyet, de Ham Nghi et d'une partie des mandarins et des lettrés a certes légitimé une résistance, qui sans elle n'aurait évidemment pas eu la même ampleur. Mais, en revanche, le ralliement final au protectorat de la Cour et du mandarinat, corollaire logique de l'accord franco-chinois du 6 juin 1885, dans le but de préserver coûte que coûte la fonction royale, la dynastie et la hiérarchie confucéenne de la société, va distendre et sans doute rompre l'affiliation dynastique et royale de la nation. Elle discrédite durablement la monarchie confucéenne aux yeux de l'élite lettrée, ouvre un fossé qui ne se refermera jamais entre le patriotisme populaire et cette dernière. Le résultat est inverse de celui qui s'établit au Cambodge : nation, dynastie et, par voie de conséquence, royauté se séparent. La dynastie n'a pas seulement perdu le « mandat céleste », son maintien sur le trône par l'étranger rend toute nouvelle dévolution du « mandat du ciel » impossible et disqualifie potentiellement la fonction royale. Le patriotisme devra chercher d'autres voies...

En 1896-1897, la résistance vietnamienne se trouve ainsi virtuellement placée devant un vide idéologique, en état de disponibilité morale, politique et culturelle. Fait d'autant plus grave pour la colonisation que le Can Vuong a légué à la société vietnamienne vaincue un farouche esprit de refus. Réfléchissant en 1900 sur les conséquences à long terme de la défaite des lettrés résistants, un officier lucide, le colonel Bernard, souligne la violence des sentiments qu'il a vu naître. « De toute cette période, écrit-il, est restée dans le cœur des Annamites et des Européens une haine que les années ne calment point ⁸⁹. » Il voit dans la défaite des lettrés l'origine d'une psychologie politique commune à la plupart des Européens : « On conclut que ce peuple enfin maté ne retrouvera plus l'instinct puissant qui, si souvent dans son histoire, l'a dressé contre l'envahisseur. On croit posséder pour le maintenir dans l'obéissance la

méthode souveraine. » Cependant, ajoute le même auteur, « les sentiments comprimés persistent au fond des âmes. Dans les campagnes de l'Annam, on songe toujours à l'empereur proscrit, à Ham Nghi et ses conseillers, à Thuyet et Phan Dinh Phung. La légende naïve, déjà créée, veut qu'ils vivent toujours dans la montagne, prêts à surgir quand le moment sera venu [...] ».

1 / Le moment colonial : la formation de l'Indochine française

1. VÔ DUCHANH, *La Place du catholicisme dans les relations entre la France et le Vietnam de 1851 à 1870*, Bull. Leyde, 1969, 3 vol. ; ID., *La Place du catholicisme dans les relations entre la France et le Vietnam de 1870 à 1886*, Publications universitaires européennes, Peter Lang, Berne, 1993, 3 vol. ; N.D. LÊ, *Les Missions étrangères et la pénétration française au Vietnam*, Paris, 1975 ; CAO HUY THUAN, *Les Missionnaires et la politique coloniale française au Vietnam (1857-1914)*, Yale Southeast Asia Studies, The Lac Viêt Series, n° 13, Yale, 1990.

2. A. FOREST, *Les Missionnaires français au Tonkin et au Siam (XVII^e-XVIII^e siècles). Analyse comparée d'un relatif succès et d'un échec certain*, thèse de doctorat d'État,

université Paris-VII, 1997 ; Paris, L'Harmattan, 3 vol., 2000 ; L. BUREL, *Le Contact protocolonial franco-vietnamien dans le Centre et le Nord du Vietnam (1856-1883)*, thèse de doctorat, université Paris-VII, 1997, 3 vol.

3. L. BUREL, thèse citée.
4. J. F. CADY, *The Roots of French Imperialism in East Asia*, New York, 1967.
5. Cf. par exemple, l'ouvrage de l'abbé P. RABOISSON, *Études sur les colonies et la colonisation au regard de la France*, Paris, 1877.
6. Cité par A. FOREST, *op. cit.*, p. 725, n. 13.
7. Sur les travaux, voir VÔ DUC HANH, *op. cit.*, et Ph. DEVILLERS, *Français et Annamites. Partenaires ou ennemis, 1886-1902*, Paris, Denoël, 1998.
8. Rapport du capitaine de frégate Gatier, 20 octobre 1880, AN CC3, 1183, aimablement communiqué par M. Dion.
9. Charles DE MONTIGNY, *Manuel du commerce français en Chine*, Paris, 1846.
10. I. HEDDE, *Étude pratique du commerce d'exportation de la Chine*, Paris, Canton et Batavia, 1848.
11. E. DENIS, *Bordeaux et la Cochinchine sous la Restauration et le second Empire*, sl, 1965.
12. P. CAYEZ, *Crises et croissance de l'industrie lyonnaise, 1850-1900*, Éditions du CNRS, Paris, 1980 ; J.-F. LAFFEY, « Les racines de l'impérialisme français en Extrême-Orient », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XVI, avril-juin 1969 ; ID., « Roots of French Imperialism in the XIXth Century : the Case of Lyon », *French Historical Studies*, VI, 1, printemps 1969 ; ID., « Municipal Imperialism in Nineteenth Century France », *Historical Reflections*, 1, 1974 ; « Municipal Imperialism in France : the Lyon Chamber of Commerce, 1900-1914 », *Proceeding of The American Philosophical Society*, vol. 119, 1, 21 février 1975.
13. Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, *Enquête sur la marine marchande*, Paris, 1863, t. I, p. 362.
14. G. TABOULET, *La Geste française en Indochine. Histoire par les textes de la France en Indochine des origines à 1914*, *op. cit.*, t. I, p. 416.
15. Ph. DEVILLERS, « Au Sud-Vietnam, il y a cent ans », *France-Asie*, hiver 1965-1966 et « Français et Annamites... », *op. cit.*, ch. 3 et 4. ; M.W. MCLEOD, « Truong Dinh and Vietnamese Anticolonialism, 1859-1864 : A Reappraisal », *Journal of Southeast Asian Studies*, 24, 1, mars 1993.
16. Elle est marquée par les brochures de l'amiral Rieunier, parues sous le pseudonyme ABEL, *Solution pratique de la question de Cochinchine ou fondation de la politique française en Extrême-Orient* et *La Question de Cochinchine au point de vue des intérêts français*, Paris, 1864, et par celles qu'écrit Francis Garnier sous le pseudonyme de C. FRANÇIS, *La Cochinchine française en 1864* et *De la colonisation de la Cochinchine*, Paris, 1865.
17. P. LAMANT, « Les prémices des relations politiques entre le Cambodge et la France vers le milieu du XIX^e siècle », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 1985, t. LXXII, n^o 267, p. 167-198.
18. *Voyage d'exploration en Indochine effectué pendant les années 1866, 1867, 1868 par une commission française présidée par M. le capitaine de frégate Doudart de Lagrée et publié par les ordres du ministre de la Marine...*, Paris, 1873, deux volumes et un atlas ; M.E. OSBORNE, *River Road to China. The Mekong River Expedition, 1866-1873*, Londres, 1975 ; J. VALETTE, « L'expédition du Mékong (1866-1868) à travers les témoignages de quelques-uns de ses membres », *Revue historique*, n^o 502, avril-juin 1972 ; et, surtout, J.-P. GOMANE, *La Mission Doudart de Lagrée-Françis Garnier (1866-1868)*, thèse de 3^e cycle, université Paris-VII, 1976, deux volumes dactylographiés, et Francis GARNIER, *Voyage d'exploration en Indochine*, choix de textes, présentation et notes de J.-P. GOMANE, La Découverte, Paris, 1985.
19. J. VALETTE, *Les relations politiques entre la France et le Vietnam de 1867 à 1875*, thèse de 3^e cycle dactylographiée, université de Poitiers, 1971.
20. Y. TSUBOI, *L'Empire vietnamien face à la France et à la Chine*, L'Harmattan, Paris, 1987 ; M. W. MCLEOD, *The Vietnamese Response to French Interventions, 1862-1874*, Londres et New York, 1991.
21. *Ibid.* et Ph. DEVILLERS, *Français et Annamites...*, *op. cit.*
22. Lettre du 24 mars au roi du Cambodge, citée par Ph. DEVILLERS, *Français et Annamites...*, *op. cit.*, p. 85.
23. E. RENAN, *La Réforme intellectuelle et morale de la France*, Paris, 1871.

24. *Discours à la Chambre des députés*, 28 juillet 1885.
25. J. VALETTE, « L'expédition de Francis Garnier au Tonkin », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 1969, p. 189-200. Sur le mouvement géographique voir D. LEJEUNE, *Les Sociétés de géographie en France et l'expansion coloniale au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1993.
26. A. MURPHY, *Ideology of French Imperialism, 1871-1880*, Washington, 1948, p. 40-70.
27. J. HARMAND, *L'Indochine française. Politique et administration*, 1887, *Domination et colonisation*, Paris, 1910 ; J. CHAILLEY-BERT, *La Colonisation de l'Indochine, l'expérience anglaise*, 1892 ; J. FERRY, *Le Tonkin et la mère patrie*, Paris, 1890 ; J.-L. DE LANESSAN, *L'Expansion coloniale de la France*, Paris, 1886, *L'Empire d'Annam*, Paris, 1889, *L'Indochine française*, Paris, 1889, *La Colonisation française en Indochine*, Paris, 1895 ; P. DOUMER, *Situation de l'Indochine, 1897-1901*, Paris, 1902 et *L'Indochine française (Souvenirs)*, Paris, 1905, etc.
28. Ch. FOURNIAU, *Les Contacts franco-vietnamiens en Annam et au Tonkin de 1885 à 1895*, thèse de doctorat d'État, université d'Aix-en-Provence, 1984, dactylographiée, p. 1299-1304, édition partielle, voir note 5 de l'introduction.
29. Auteur d'une brochure anonyme, *Les Colonies nécessaires. Tunisie, Tonkin, Madagascar. Par un marin*, Paris, 1885, et d'un article paru en mai 1885 dans *La Nouvelle Revue*, « La question du Tonkin. Les objectifs de la France en Indochine ». Cf. Ph. MASSON, « La stratégie navale française de 1850 à 1914 », *Revue maritime*, 1968.
30. Chiffres cités par J. THOBIE, *La France impériale, 1860-1914*, Mégreilis, Paris, 1983. Sur la Grande dépression 1873-1897, voir Y. BRETON, A. BRODER, M. LUTFALLA, *La Longue Stagnation en France. L'autre « Grande Dépression », 1873-1897*, Paris, Economica, 1997.
31. En dépit des récents travaux de Y. GONJO, *Banque coloniale ou banque d'affaires. La Banque de l'Indochine sous la III^e République*, ministère de l'Économie, Comité pour l'histoire économique et financière, Paris, 1993, et de Marc MEULEAU, *Des pionniers en Extrême-Orient. Histoire de la Banque d'Indochine, 1875-1975*, Paris, Fayard, 1990.
32. Préface à *L'Expansion coloniale de la France*, *op. cit.*, Paris, 1886.
33. D. BRÔTEL, *Französischer Imperialismus in Vietnam. Die Koloniale Expansion und Errichtung des Protektorates Annam-Tonking, 1880-1885*, et les travaux de J.-F. LAFFEY, *op. cit.*
34. F. GARNIER, « Des nouvelles routes de commerce avec la Chine », *Bulletin de la Société de géographie*, février 1882.
35. J.-F. LAFFEY, *op. cit.*
36. Cité par E. DELBARD, « Les chemins de fer du Tonkin », *Annales de l'Extrême-Orient et de l'Afrique*, janvier 1889. Sur cette pénétration, cf. Ch. FOURNIAU, « Politique coloniale » ou « Politique mondiale » : Doumer et le Yunnan, *Mélanges J.-L. MIEGE*, publications de l'université de Provence, Aix-en-Provence, 1992, p. 49-72, et M. BRUGUIÈRE, « Le chemin de fer du Yunnan, Paul Doumer et la politique d'intervention française en Chine, 1889-1902 », *Revue d'histoire diplomatique*, 1963.
37. Discours du 24 décembre 1885, cité par Ch. FOURNIAU, *op. cit.*, p. 463.
38. Note du 25 août 1885, citée par Ch. FOURNIAU, *op. cit.*, p. 635.
39. Sur Liu Yong Fu et les Pavillons Noirs, cf. H. MCALEAVY, *Black Flags in Vietnam. The Story of a Chinese Intervention*, Londres, 1968, et « La formation d'un rebelle : Liu Yong Fu et la création de l'armée des Pavillons Noirs », in J. CHESNEAUX, F. DAVIS et NGUYEN NGUYET HO, *Mouvements populaires et sociétés secrètes en Chine aux XIX^e-XX^e siècles*, F. Maspero, Paris, 1970 ; E. LAFFEY, « French Adventures and Chinese Bandits in Tonkin », *Journal of Southeast Asian Studies*, vol. VI, n° 1, mars 1975.
40. Lettre à sa femme citée par G. GUILLEN, « L'expansion 1881-1898 », t. I de *Politique étrangère de la France*, Imprimerie nationale, Paris, 1985, p. 189. Sur la guerre avec la Chine, voir, outre la thèse de Ch. FOURNIAU, « L'amiral Courbet », *Revue d'histoire des armées*, 1985, n° 3.
41. Ch. FOURNIAU, *op. cit.*, p. 482.
42. *Ibid.*, p. 455-458.
43. Cité par Ch. FOURNIAU, *op. cit.*, p. 486.
44. *Les Deux Présidences de Jules Grévy, 1879-1887. Mémoires de Bernard Lavergne*, Paris, 1966.

45. NGUYEN THÈ ANH, « The Withering Days of the Nguyen Dynasty », *Research, Notes and Discussions*, n° 7, Insitute of Southeast Asian Studies, Singapour, mai 1978 ; et surtout *Monarchie et fait colonial au Vietnam (1875-1925). Le crépuscule d'un ordre traditionnel*, L'Harmattan, Paris, 1992, chap. II, III et IV.

46. Milton OSBORNE, *The French Presence in Cochinchina and Cambodia. Rule and Response (1859-1905)*, Cornell University Press, Ithaca, 1969, p. 206-228 ; Alain FOREST, *Le Cambodge et la colonisation française. Histoire d'une colonisation sans heurts (1897-1920)*, L'Harmattan, Paris, 1980, chap. I ; KE KHI YOU, *L'Insurrection générale de 1885-1886 au Cambodge*, mémoire de maîtrise, université Paris-VII, 1971 ; D.P. CHANDLER, *A History of Cambodia*, Boulder, 1992, chap. 8.

47. Jules FERRY, *Le Tonkin et la mère patrie*, *op. cit.*, p. 275, cité par D Hémary, « L'Indochine de la conquête à la colonisation (1885-1914) », in J. GANIAGE, *L'Expansion coloniale de la France sous la III^e République (1871-1914)*, Payot, Paris, 1968, p. 354-396.

48. J. BLANCSUBÉ, *A propos du Tonkin et de l'Indochine*, Paris, 1886.

49. Jean-Louis DE LANESSAN, *L'Indochine française*, *op. cit.*, p. 682.

50. Cité par Ch. FOURNIAU, *op. cit.*, p. 561.

51. Colonel F. BERNARD, *L'Indochine, erreurs et dangers*, Paris, 1901, p. 32.

52. Général FREY, *Pirates et rebelles au Tonkin*, Paris, 1891, p. 43.

53. *Ibid.*, p. 15.

54. *Ibid.*, p. 56.

55. Ch. FOURNIAU, *op. cit.*, p. 939.

56. J. DUPUIS, *Le Tonkin de 1872 à 1886*, Paris, 1910, p. 564.

57. Ch. FOURNIAU, *op. cit.*, p. 925.

58. Sur Ba Dinh, cf. Ch. FOURNIAU, *op. cit.*, p. 907 à 923, et capitaine MASSON, *Souvenirs de l'Annam et du Tonkin*, Paris, 1903.

59. Cité par Ch. FOURNIAU, *op. cit.*, p. 2551.

60. F. GARNIER, *De la colonisation de la Cochinchine*, *op. cit.*, p. 13.

61. Selon l'expression de J. CHESNEAUX, « Stages in the Development of the Vietnam National movement, 1862-1940 », *Past and Present*, n° 7, p. 63-75.

62. BAILLE, *Souvenirs d'Annam (1886-1890)*, Paris, 1890, p. 72.

63. Ch. FOURNIAU, *Annam-Tonkin 1885-1896...*, *op. cit.*, p. 20.

64. Ces données sont établies par Ch. FOURNIAU, *Les Contacts franco-vietnamiens en Annam et au Tonkin...*, thèse de doctorat d'État, *op. cit.*, p. 1723.

65. Cité par M. BLANCHARD, « L'Indochine française de 1886 à 1889 », *Études d'histoire moderne et contemporaine*, 1953, t. V, p. 187.

66. Ch. FOURNIAU, *op. cit.*, p. 1809.

67. J. HARMAND, *L'Indochine française*, *op. cit.*, p. 35.

68. Ch. FOURNIAU, *op. cit.*, p. 1809.

69. L. BONHOURE, *L'Indochine*, Paris, 1900, p. 181.

70. Proclamation trouvée le 30 novembre 1890 par le capitaine Pélissier dans un refuge du Yen Thê, citée par MATGIOI (A. de Pouvoirville), *La Politique indochinoise*, 1894, p. 207. Consulter également les textes cités par J. CHESNEAUX, *Contribution à l'histoire de la nation vietnamienne*, Paris, 1955, chap. VIII.

71. Fourniau, *op. cit.*, p. 931.

72. Lettre citée par R. MARLE, *La Pacification du Tonkin*, BSEI, 1972, 1, p. 54.

73. Cité par Ch. FOURNIAU, *Annam-Tonkin, 1885-1896...*, *op. cit.*, p. 72. Sur le gouvernement de P. Bert, voir P. ISOART, « Paul Bert, résident général de France en Annam-Tonkin (janvier-novembre 1886) », *Approche-Asie*, 10, 1989-1990.

74. Kim MUNHOLLAND, « The French Army and the Imperial Frontier in Tonkin 1885-1897 », *Proceedings of the IIIrd Annual Meeting of The French Colonial Historical Society*, Montréal, 1977.

75. Commandant FAMIN, *Au Tonkin et sur la frontière du Kwang Si*, Paris, 1894.

76. Cf la remarquable étude que lui consacre Ch. FOURNIAU, *op. cit.*, p. 1848 et sq.

77. J.-L. DE LANESSAN, *La Lutte pour l'existence et l'évolution des sociétés*, Paris, 1903.

78. D. DESCHAMPS, « Les sources scientifiques et la politique indochinoise de J.-L. de Lanessan (1891-1894) », *Vietnam. Sources et approches*, colloques Euroviet, 1995, Aix-en-Provence, 1996, p. 279 sq.

79. J.-L. DE LANESSAN, *L'Indochine française*, *op. cit.*, p. 719.

80. Colonel J. GALLIENI, *Gallieni au Tonkin*, Paris, 1899, p. 91 ; J. GOTTMANN, « Bugeaud, Gallieni, Lyautey : développement de la guerre coloniale française », in E. Mead EARLE, *Les Maîtres de la stratégie*, Paris, Berger-Levault, 1980, t. 1.

81. COLLECTIF, *Histoire des frontières de la péninsule indochinoise*, I : *Les Frontières du Vietnam*, L'Harmattan, Paris, 1989.

82. C.L. KEETON, *King Thebaw and the Ecological Rape of Burma. The Political and Commercial Struggle Between British India and French Indo-China in Burma, 1878-1886*, Delhi, 1974.

83. C. HIRSHFIELD, « The Struggle for the Mekong Banks, 1892-1896 », *Journal of Southeast Asian History*, Singapour, mars 1968.

84. P.J.N. TUCK, « Auguste Pavie and the exploration of the Mekong Valley », 1886-1895 », *Terrae Incognitae*, vol. 14, 1982 ; *Mission Pavie, Géographie et voyages*, Paris, 8 volumes, 1901-1911 ; A. PAVIE, *Au pays des millions d'éléphants et du parasol blanc*, réédition, Paris, Terre de Brume, 1995 ; H. SIMON, *Auguste Pavie, explorateur en Indochine*, Éditions Ouest-France, 1997.

85. Lettre à Pavie, citée par P. GUILLEN, *L'Expansion...*, *op. cit.*, p. 367.

86. *Ibid.*, p. 376-377.

87. Ch. CHARLE, *La Crise des sociétés impériales, Allemagne, France, Grande-Bretagne, 1900-1940*, Paris, Seuil, 2001.

88. A. FOREST, *Le Cambodge et la colonisation française...*, *op. cit.* ; M. OSBORNE, *The French Presence in Cochinchina and Cambodia...*, *op. cit.*

89. Colonel F. BERNARD, *op. cit.*, p. 39.